

**Rapport pour la commission
permanente du conseil régional
JUN 2023**

Présenté par
Valérie PÉCRESSE
Présidente du conseil régional
d'Île-de-France

**LA POLITIQUE RÉGIONALE EN FAVEUR DE LA SANTÉ EN ÎLE-DE-FRANCE
3ÈME AFFECTATION POUR 2023**

Sommaire

EXPOSÉ DES MOTIFS	3
PROJET DE DÉLIBÉRATION	5
ANNEXES À LA DÉLIBÉRATION	9
ANNEXE 1 - LUTTE CONTRE LES DESERTS MEDICAUX	10
ANNEXE 2 - PREVENTION SANTE JEUNES	105
ANNEXE 3 - LUTTE CONTRE LE VIH	118
ANNEXE 4 - RECTIFICATION FICHES PROJET	133

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le présent rapport vise à donner corps aux ambitions de la Région Île-de-France en matière de santé et d'accès aux soins sur l'ensemble du territoire. Il a ainsi pour objet d'attribuer **61** subventions.

Il propose à ce titre l'affectation d'un montant d'autorisations de programme (investissement) relevant des dispositifs « fonds de résorption régional des déserts médicaux » pour un montant global de **2 208 830,50 €** et d'un montant d'autorisations d'engagement (fonctionnement) de **321 995,66 €** prélevées respectivement sur le chapitre 904 « Santé et action sociale », code fonctionnel 41 « Santé » et sur le chapitre 934 « Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisations RMI) », code fonctionnel 41 « Santé ».

1. Au titre du fonds régional de résorption des déserts médicaux

Ce rapport propose de participer à la réalisation de **47 opérations comprenant 9 aides aux structures collectives et réseaux de santé et 38 aides à l'installation et maintien des professionnels de santé**, relevant du dispositif « Fonds régional de résorption des déserts médicaux », et présentées en annexe **1** à la délibération, pour un montant global de **2 208 830,50 €** dans le cadre du programme HP 414-004 (141 004) « Renforcement de l'offre de soins », action 141 004 02 « Fonds régional de résorption des déserts médicaux ».

2. Au titre du dispositif « Prévention santé jeunes »

Ce rapport propose de participer à la réalisation de **6** opérations relevant du dispositif « Prévention santé - jeunes », pour un montant de **131 000 €** dans le cadre du programme HP 412-003 (141 003) « Prévention et éducation à la santé », action 141 003 02 « Prévention santé - Jeunes - Etudiants » et présentées en annexe **2** à la délibération.

3. Au titre de l'Agenda pour une Région Ile-de-France sans Sida

Dans le cadre de l'engagement régional contre le sida porté par le plan « Ile-de-France sans sida », la Région entend renforcer son soutien à la prévention, au dépistage et à l'accompagnement des personnes vivant avec la maladie. La crise sanitaire a montré l'importance d'agir pour les publics les plus exposés à la maladie en soutenant les acteurs de terrain. La lutte contre le VIH passe aussi par une prévention auprès de tous les publics et notamment les plus jeunes afin d'en finir avec la maladie.

Ce rapport propose de participer à la réalisation de **7** opérations relevant du dispositif « Prévention santé – jeunes », pour un montant global de **188 000 €** dans le cadre du programme HP 412-003 (141 003) « Prévention et éducation à la santé », action 141 003 02 « Prévention santé - Jeunes - Etudiants » et présentées en annexe **3** à la délibération.

4. Rectification de fiches-projet

Du fait d'une erreur matérielle, il est proposé la rectification des dates de réalisation du projet, du statut fiscal de la base subventionnable et du plan de financement par voie d'avenant de la subvention relative à la création d'une MSP à Bagnolet attribuée à RATP Habitat n°EX047893 par délibération n°CP2020-170 du 27 mai 2020 au titre du dispositif « Aides aux structures d'exercice collectif ». Le montant de la subvention régionale reste inchangé.

Il est également proposé du fait d'une erreur matérielle, la modification de la date prévisionnelle de

démarrage du projet de la commune de Mézières sur Seine n°EX067920 adopté par délibération n°CP 2023-088 du 23 mars 2023 au titre du dispositif « Aides aux structures d'exercice collectif ». Le montant total de la subvention et le taux d'intervention de la subvention régionale reste inchangé.

En raison d'une erreur matérielle, il est par ailleurs proposé de procéder à la réaffectation d'une subvention d'un montant d'autorisation d'engagement de **2 995,66 €** pour le projet « Aide aux communes, EPCI et établissements d'enseignement supérieur mobilisés pour la vaccination au bénéfice de la commune de Levallois-Perret, la subvention allouée initialement par délibération CP 2021-C28 du 19 novembre 2021 étant caduque.

Il est proposé la rectification de ces fiches-projet en annexe **4** de la présente délibération.

5. Au titre de la diffusion et la connaissance des actions régionales en matière de santé et de solidarités

La Région Île-de-France a fait de la Santé et des Solidarités deux axes majeurs de son action en faveur des franciliens. Le présent rapport propose d'affecter **50 000 €** afin d'améliorer la diffusion et la connaissance des dispositifs régionaux en matière de santé et de solidarités.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**



VALÉRIE PÉCRESSÉ

PROJET DE DÉLIBÉRATION

DU 1 JUIN 2023

LA POLITIQUE RÉGIONALE EN FAVEUR DE LA SANTÉ EN ÎLE-DE-FRANCE 3ÈME AFFECTATION POUR 2023

La commission permanente du conseil régional d'Île-de-France,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la santé publique et notamment l'article L1424-1 ;

VU le code de la commande publique ;

VU la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à l'engagement de la Région pour l'emploi – la Région s'engage pour l'emploi : 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens ;

VU la délibération n° CR 2017-51 du 09 mars 2017 modifiée portant adoption de la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité ;

VU la délibération n° CR 2017-126 du 21 septembre 2017 modifiée relative à la lutte contre les déserts médicaux ;

VU la délibération n° CP 2018-366 du 19 septembre 2018 - la politique régionale de santé 5ème affectation pour 2018 – approbation de la convention-type en investissement santé modifiée par les dispositions de la délibération n°CP 2021-332 du 22 juillet 2021 ;

VU la délibération n° CP 2019-025 du 24 janvier 2019 - la politique régionale de santé 1ère affectation pour 2019 modifiée par les dispositions de la délibération n°CP 2021-332 du 22 juillet 2021 ;

VU la délibération n° CP 2019-160 du 22 mai 2019 - la politique régionale de santé 6ème affectation pour 2019 modifiée par n° CP 2020-450 du 18 novembre 2020 ;

VU la délibération n° CP 2020-170 du 27 mai 2020 - la politique régionale en faveur de la santé en Île-de-France 3ème affectation pour 2020 ;

VU la délibération n° CP 2020-408 du 23 septembre 2020 - la politique régionale en faveur de la santé en Île-de-France - 5ème affectation ;

VU la délibération n° CP 2020-C28 du 15 octobre 2020 – Diverses mesures régionales dans le cadre de la crise du Covid-19 ;

VU la délibération n° CR 2021-039 du 2 juillet 2021 modifiée relative aux délégations d'attributions du conseil régional à sa commission permanente ;

VU la délibération CP2021-C02 du 21/01/2021 du 21 janvier 2021- la politique régionale en faveur de la santé en Île-de-France – dépenses relatives à la crise du covid-19 ;

VU la délibération n° CP 2021-332 du 22 juillet 2021 relative à l'intégration d'une clause éthique dans les conventions passées par la région ;

VU la délibération n° CP 2021-C28 du 19 novembre 2021 la politique régionale de santé –

Dépenses relatives à la crise du Covid-19 ;

VU la délibération n° CR 2022-078 du 12 décembre 2022 portant révision du règlement budgétaire et financier et règlement relatif aux méthodes comptable et durée d'amortissement ;

VU la délibération n° CP 2023-088 du 29 mars 2023 - la politique régionale en faveur de la santé en Île-de-France 2ème affectation pour 2023 ;

VU le budget de la Région pour 2023 ;

VU l'avis de la commission de la santé ;

VU l'avis de la commission des finances et des fonds européens ;

VU le rapport n°CP 2023-150 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 : Dispositif « Aides en investissement à l'installation et au maintien des professionnels de santé »

Décide de participer au titre du dispositif « Fonds régional de résorption des déserts médicaux » au financement des projets détaillés en annexe **1** de la présente délibération par l'attribution de **47** subventions d'un montant maximum prévisionnel de **2 208 830,50 €**.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature, avec les bénéficiaires, d'une convention conforme à la convention-type en investissement adoptée par délibération n° CP 2018-366 du 19 septembre 2018 modifiée par les dispositions de la délibération n° CP 2021-332 du 22 juillet 2021 et par les dispositions de la délibération n°CR 2022-078 du 12 décembre 2022, et autorise la présidente du conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation de programme de **2 208 830,50 €** disponible sur le chapitre 904 « Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisations RMI) », sous-fonction 41 « santé », code fonctionnel 414 « Dispensaires et autres établissements sanitaires », programme HP 414-004 (141 004) « Renforcement de l'offre de soins », action 141 004 02 « Fonds régional de résorption des déserts médicaux » du budget 2023.

Article 2 : Dispositif « Prévention santé jeunes »

Décide de participer au titre du dispositif « Prévention Santé - Jeunes » au financement de **6** projets détaillés en annexe **2** de la présente délibération par l'attribution d'une subvention d'un montant maximum prévisionnel de **131 000 €**.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature, avec les bénéficiaires, d'une convention conforme à la convention-type en fonctionnement approuvée par délibération n° CP 2019-025 du 24 janvier 2019 modifiée par les dispositions de la délibération n° CP 2021-332 du 22 juillet 2021 et par les dispositions de la délibération n° CR 2022-078 du 12 décembre 2022, et autorise la présidente du conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation d'engagement de **131 000 €** disponible sur le chapitre 934 « Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisations RMI) », sous-fonction 41 « Santé », code fonctionnel 412 « prévention et éducation pour la santé », programme HP 412-003 (141 003) « Prévention et éducation à la santé », action 141 003 02 « Prévention santé - Jeunes - Etudiants » du budget 2023.

Article 3 : Dispositif « Agenda pour une Ile-de-France sans sida »

Décide de participer au titre du dispositif « Agenda pour une Île-de-France sans Sida », comme élaboré par la stratégie énoncée dans le rapport CR 2017-81 du 6 juillet 2017, au financement de 7 projets détaillés en annexe 3 de la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de **188 000 €**.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature, avec les bénéficiaires, d'une convention conforme à la convention-type en fonctionnement approuvée par délibération n° CP 2019-025 du 24 janvier 2019 modifiée par les dispositions de la délibération n° CP 2021-332 du 22 juillet 2021 et par les dispositions de la délibération n° CR 2022-078 du 12 décembre 2022, et autorise la présidente du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation d'engagement de **188 000 €** disponible sur le chapitre 934 « Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisations RMI) », sous-fonction 41 « Santé », code fonctionnel 412 « prévention et éducation pour la santé », programme HP 412-003 (141 003) « Prévention et éducation à la santé », action 141 003 02 « Prévention santé - Jeunes - Etudiants » du budget 2023.

Article 4 : Fiches-projet rectificatives et affectation d'une aide précédemment votée

Modifie les dates de réalisation du projet, le statut fiscal de la base subventionnable et le plan de financement par voie d'avenant de la subvention relative à la création d'une MSP à Bagnolet attribuée à RATP Habitat n°EX047893 par délibération n°CP2020-170 du 27 mai 2020 au titre du dispositif « Aides aux structures d'exercice collectif ». Le montant maximum de subvention reste inchangé.

Approuve en conséquence la fiche-projet modifiée correspondante n° EX047893 ainsi que l'avenant figurant en annexe 4 à la présente délibération, et autorise la présidente du conseil régional à le signer.

Décide de rectifier les dates prévisionnelles de la fiche-projet n° EX067920 votée par délibération n° CP2023-088 du 23 mars 2023 au titre du dispositif « Aide aux structures d'exercice collectif ». Le montant maximum de subvention reste inchangé.

Approuve en conséquence la fiche projet modifiée correspondante n° EX067920 telle qu'elle figure en annexe 4 à la présente délibération.

Décide d'affecter une autorisation d'engagement de 2 995,66 € au bénéfice de la commune de Levallois-Perret, dont le projet est détaillé en annexe 4 à la présente délibération, disponible sur le chapitre budgétaire chapitre 934 « Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisations RMI) », sous-fonction 41 « Santé », code fonctionnel 412, programme HP 412-003 « Prévention et éducation à la santé », action 141 003 06 « Région solidaire - Covid 19 » du budget 2023.

Article 5 : Affectation dans le cadre de la promotion de la visibilité de la Région Île-de-France

Affecte, dans le cadre de la démarche de valorisation de l'action de la Région, une autorisation d'engagement de **50 000 €** sur l'action 141 005 02 « Région solidaire en santé et lutte contre les déserts médicaux » du programme HP 418-005 « Autres actions » du code fonctionnel 418, de la sous-fonction 41 « Santé » du chapitre 934 « Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisations RMI) » du budget 2023.

Article 6 : Autorisation de démarrage anticipé

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans les fiches projets en annexe à la délibération, par dérogation prévue aux articles 17 alinéa 3 et 29 aliéna 3 du règlement budgétaire et financier susvisé.

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**

VALÉRIE PÉCRESSÉ

ANNEXES À LA DÉLIBÉRATION

ANNEXE 1 - LUTTE CONTRE LES DESERTS MEDICAUX

DOSSIER N° EX070916 - Offre de soins - Aides aux structures collectives - Création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire à Asnières-sur-Seine (92)

Dispositif : Aide aux structures d'exercice collectif (n° 00000783)

Délibération Cadre : CR2017-126 modifiée du 21/09/2017

Imputation budgétaire : 904-414-20422-141004-300

Action : 14100402- Fonds régional de résorption des déserts médicaux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux structures d'exercice collectif	655 101,00 € TTC	34,93 %	228 803,00 €
	Montant total de la subvention		228 803,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SISA LES CHANTERAINES
Adresse administrative : 37 RUE DU HAUT DE LA NOUE
92390 VILLENEUVE LA GARENNE
Statut Juridique : Sociétés interprofessionnelles de soins ambulatoires
Représentant : Monsieur JULIAN MEZRAANI, Gérant

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : créer une Maison de Santé Pluridisciplinaire à Asnières-sur-Seine

Dates prévisionnelles : 15 décembre 2022 - 31 décembre 2023

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Demande de démarrage anticipé des travaux en urgence permettant une ouverture de la structure à la date prévue.

Description :

Création d'une maison de santé pluriprofessionnelle à Asnières-sur-Seine (92).

- La commune est classée zone d'intervention prioritaire (ZIP) par l'ARS.
- Les médecins exercent en Secteur 1.

La commune compte 46 médecins généralistes, ce qui représente 5,3 médecins pour 10 000 habitants dont 43% devraient prendre leur retraite dans les prochaines années.

Cette MSP prévoit de :

- Assurer des soins coordonnés avec les acteurs du territoire favorables à la prise en charge des situations d'urgences (avec une permanence de soin)
- Assurer des soins de proximité : programmés et non programmés
- Favoriser la prise en charge des publics vulnérables, des personnes en situation de handicap et des personnes isolées.

Cette structure rassemblera 18 professionnels de santé dont 5 médecins généralistes tous primo-

installants et un 6ème en cours de recrutement, un infirmier, une infirmière puéricultrice, un kinésithérapeute, un ostéopathe, 2 psychologues et un podologue.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La Région peut participer à l'acquisition foncière, aux travaux d'installation et charges afférentes et à l'acquisition d'équipements (médicaux, mobiliers et informatiques) dans la limite de :

- 30% de la dépense subventionnable dans la limite de 250 000€ pour l'acquisition foncière et les travaux
- 50% de la dépense subventionnable dans la limite de 100 000€ pour les équipements

Localisation géographique :

- ASNIERES-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2023

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux et charges afférentes	493 740,00	75,37%
Equipements médicaux	107 164,00	16,36%
Equipements mobiliers, matériels et informatiques	54 197,00	8,27%
Total	655 101,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Emprunt	228 802,00	34,93%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	228 803,00	34,93%
Agence régionale de santé (attribuée)	197 496,00	30,15%
Total	655 101,00	100,00%

DOSSIER N° EX072152 - Offre de soins - Aide aux structures collectives - Création d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle à Epinay-sur-Orge (91)

Dispositif : Aide aux structures d'exercice collectif (n° 00000783)

Délibération Cadre : CR2017-126 modifiée du 21/09/2017

Imputation budgétaire : 904-414-20422-141004-300

Action : 14100402- Fonds régional de résorption des déserts médicaux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux structures d'exercice collectif	1 256 184,00 € HT	19,90 %	250 000,00 €
	Montant total de la subvention		250 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : REZ DE VILLE
Adresse administrative : 85 AVENUE RAYMOND ARON
91300 MASSY
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Monsieur Willem PAUWELS, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : créer une Maison de Santé Pluriprofessionnelle à Epinay-sur-Orge

Dates prévisionnelles : 29 décembre 2022 - 1 janvier 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Demande de démarrage anticipé des travaux permettant une ouverture de la structure à la date prévue.

Description :

Création d'une maison de santé à Epinay sur Orge (91), projet porté par Rez de ville, filiale de Paris Sud Aménagement.

- La commune est classée zone d'intervention prioritaire (ZIP) par l'ARS
- Les médecins généralistes sont conventionnés secteur 1
- Les médecins spécialistes sont conventionnés secteur 2 OPTAM

Création d'une MSP en rez-de-chaussée d'un immeuble dans le but de créer un pôle de compétences médicales, pour la population de Epinay-sur-Orge (10 992 habitants) et de renforcer l'accès à un médecin traitant. Par ailleurs, la structure participe à la permanence des soins ambulatoires.

Cette structure rassemblera 5 médecins généralistes, 1 ophtalmologue, 7 infirmiers et 1 podologue.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de

la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La Région peut participer à l'acquisition foncière, aux travaux d'installation et charges afférentes et à l'acquisition d'équipements (médicaux, mobiliers et informatiques) dans la limite de :

- 30% de la dépense subventionnable dans la limite de 250 000€ pour l'acquisition foncière et les travaux
- 50% de la dépense subventionnable dans la limite de 100 000€ pour les équipements

Localisation géographique :

- EPINAY-SUR-ORGE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2023

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Acquisition foncière et charges afférentes	639 963,00	50,95%
Travaux et charges afférentes	616 221,00	49,05%
Total	1 256 184,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Emprunt	756 184,00	60,20%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	250 000,00	19,90%
Agence Régionale de Santé	250 000,00	19,90%
Total	1 256 184,00	100,00%

DOSSIER N° EX069713 - Offre de soins - Installation d'un professionnel de santé (médecin généraliste) - Saint-Rémy-lès-Chevreuse (78)

Dispositif : Aides en investissement à l'installation et au maintien des professionnels de santé » - soutien à l'installation des professionnels libéraux exerçant seuls ou en cabinet de groupe (n° 00000792)

Délibération Cadre : CR2017-126 modifiée du 21/09/2017

Imputation budgétaire : 904-414-20421-141004-300

Action : 14100402- Fonds régional de résorption des déserts médicaux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides en investissement à l'installation et au maintien des professionnels de santé » - soutien à l'installation des professionnels libéraux exerçant seuls ou en cabinet de groupe	3 446,15 € TTC	50,00 %	1 723,08 €
	Montant total de la subvention		1 723,08 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PIERRE ANTONY MINH DUC VIALATTE

Adresse administrative : 10 RUE DE VERSAILLES
78470 SAINT REMY LES CHEVREUSE

Statut Juridique : Monsieur

Représentant : Monsieur PIERRE-ANTHONY MINH DUC VIALATTE, MEDECIN GENERALISTE

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Offre de soins - Installation d'un professionnel de santé (médecin généraliste) - Saint-Rémy-lès-Chevreuse (78)

- Zonage ARS : (ZIP) - zone d'intervention prioritaire
- conventionnement : secteur 1
- primo-installant

Dates prévisionnelles : 15 mai 2022 - 31 décembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le professionnel de santé a dû acquérir en urgence ses équipements afin de faire face aux besoins de santé de la population locale.

Description :

Le projet concerne l'installation d'un jeune médecin généraliste primo installant en secteur 1 en cabinet de groupe, dans une Zone d'Intervention Prioritaire. La commune comprend, actuellement 3 généralistes pour environ 8.000 habitants. La demande est forte dans la commune et communes environnantes. Le docteur Dr Pierre-Antony MINH DUC VIALATTE a été sollicité par le Maire de la commune pour son installation. L'objectif est de répondre aux besoins de la population (accès à un médecin traitant)

Le professionnel de santé travaillera au minimum 8 demi-journées par semaine, dans un cabinet de groupe et en coordination avec la CPTS de la vallée de Chevreuse qui est en train de finaliser sa création. Il est adhérent de la CPTS du Grand Versailles et participera à la Permanence des soins ambulatoires du territoire et au Service d'accès aux soins.

L'aide de la Région est sollicitée pour l'acquisition de divers matériels pour le cabinet médical, dont équipement informatique.

Cette nouvelle offre de soins en zone sous-dotée permettra la prise en charge de 6.500 patients par an dont 5% seront des bénéficiaires de la CMU et de l'AME.

Détail du calcul de la subvention :

La Région peut participer aux travaux d'installation et à l'acquisition d'équipements (médicaux, mobiliers ou informatiques) dans la limite de 50% maximum de la dépense subventionnable. Le plafond est de 15 000€ par professionnel.

Localisation géographique :

- SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2023

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Equipements médicaux	596,75	17,32%
Equipements mobiliers, matériels et informatiques	2 849,41	82,68%
Total	3 446,16	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Régionale Île-de-France (sollicitée)	1 723,08	50,00%
Emprunt	1 723,08	50,00%
Total	3 446,16	100,00%

**DOSSIER N° EX069805 - Offre de soins - Installation d'un professionnel de santé
(kinésithérapeute) - Aubervilliers (93)**

Dispositif : Aides en investissement à l'installation et au maintien des professionnels de santé » - soutien à l'installation des professionnels libéraux exerçant seuls ou en cabinet de groupe (n° 00000792)

Délibération Cadre : CR2017-126 modifiée du 21/09/2017

Imputation budgétaire : 904-414-20421-141004-300

Action : 14100402- Fonds régional de résorption des déserts médicaux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides en investissement à l'installation et au maintien des professionnels de santé » - soutien à l'installation des professionnels libéraux exerçant seuls ou en cabinet de groupe	168 734,94 € TTC	8,89 %	15 000,00 €
	Montant total de la subvention		15 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : BENJAMIN REVERCHON

Adresse administrative : 3 BOULEVARD ALBERT CAMUS
95200 SARCELLES

Statut Juridique : Monsieur

Représentant : Monsieur BENJAMIN REVERCHON, KINESITHERAPEUTE

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Offre de soins - Installation d'un professionnel de santé (kinésithérapeute) - Aubervilliers (93)

- Zonage ARS : (ZI) - zone intermédiaire
- conventionnement : secteur 1
- primo-installant

Dates prévisionnelles : 15 mai 2022 - 31 décembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le professionnel de santé a dû débiter ses travaux et acquérir son équipements en urgence afin d'accueillir au plus vite les patients.

Description :

Le kinésithérapeute concerné procède à l'ouverture d'un cabinet de kinésithérapie et de balnéothérapie au sein de la ville d'Aubervilliers en plein cœur du centre-ville à deux pas de la mairie. Ses locaux sont situés au 6 rue Achille Domart dans un local commercial vierge (sans électricité ni cloisonnement).

Il s'agit donc d'une part d'aménager le local en installant un système électrique ainsi que des cloisonnements, et d'autre part d'équiper le cabinet avec du matériel de kiné : tables de massages,

électrostimulateurs, appareils de renforcement musculaire, pressothérapie, cryothérapie, espaliers... Enfin, la présente demande porte sur de l'équipement d'ameublement général et informatique.

La patientèle est d'environ 7 000 par an dont 30% de cette patientèle serait bénéficiaire de la CMU, et ou de l'AME.

Détail du calcul de la subvention :

La Région peut participer aux travaux d'installation et à l'acquisition d'équipements (médicaux, mobiliers ou informatiques) dans la limite de 50% maximum de la dépense subventionnable. Le plafond est de 15 000€ par professionnel.

Localisation géographique :

- AUBERVILLIERS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2023

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	146 081,94	86,57%
Equipements mobiliers, matériels et informatiques	22 653,00	13,43%
Total	168 734,94	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Régionale Île-de-France (sollicitée)	15 000,00	8,89%
Emprunt	125 000,00	74,08%
commune	22 500,00	13,33%
autre recette	6 234,94	3,70%
Total	168 734,94	100,00%

DOSSIER N° EX070632 - Offre de soins - Installation d'un professionnel de santé (médecin généraliste) - 75019 Paris

Dispositif : Aides en investissement à l'installation et au maintien des professionnels de santé » - soutien à l'installation des professionnels libéraux exerçant seuls ou en cabinet de groupe (n° 00000792)

Délibération Cadre : CR2017-126 modifiée du 21/09/2017

Imputation budgétaire : 904-414-20421-141004-300

Action : 14100402- Fonds régional de résorption des déserts médicaux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides en investissement à l'installation et au maintien des professionnels de santé » - soutien à l'installation des professionnels libéraux exerçant seuls ou en cabinet de groupe	26 587,59 € TTC	50,00 %	13 293,00 €
	Montant total de la subvention		13 293,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ATTILIO MUNISTERI
Adresse administrative : 4 RUE EUGENE JUMIN
75019 PARIS 19E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Monsieur
Représentant : Monsieur ATTILIO MUNISTERI, MEDECIN GENERALISTE

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Offre de soins - Installation d'un professionnel de santé (médecin généraliste) - 75019 Paris

- Zonage ARS : ZIP (Zone d'Intervention Prioritaire)
- Conventionnement : secteur 1
- Primo-installant

Dates prévisionnelles : 5 décembre 2022 - 31 décembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le bénéficiaire a dû acquérir son matériel en urgence avant le vote, afin d'ouvrir l'activité au public rapidement et de satisfaire les besoins des patients.

Description :

Le 19ème arrondissement de Paris recense une population de 188.712 habitants au 1er janvier 2015 avec une densité moyenne de : 27.232,5 hab./km². Cette densité continue d'augmenter régulièrement liée à un taux de natalité en hausse et un taux de mortalité en baisse (7,5 en 1999 contre 6,3 en 2008). Près de 25% de la population du 19ème ont moins de 20 ans (versus 19,5% sur Paris), 63,6 % de 20 à 64 ans et 11,5 % ont 65 ans et plus. Près de 18% de la population y est de nationalité étrangère contre 15% dans Paris. Sur les 84.313 ménages du 19ème arrondissement, 43,6 % sont constitués d'une personne seule.

Cette installation répond à une vraie difficulté d'accès aux soins. L'arrondissement souffre des départs à la retraite, de difficultés à répondre aux demandes croissantes de soins non programmés, tant au niveau médical que paramédical.

La patientèle est d'environ 5.000 par an dont 15% de cette patientèle serait bénéficiaire de la CMU, et ou de l'AME.

Les professionnels s'engagent à exercer leur activité en secteur 1 avec pratique du tiers payant.

Détail du calcul de la subvention :

La Région peut participer au financement de travaux d'installation et/ou d'acquisition d'équipements (médicaux, mobiliers et informatiques) à hauteur de 50 % maximum de la dépense subventionnable, dans la limite d'un plafond de subvention fixé à 15.000 € par professionnel.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2022

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Equipements médicaux	3 346,33	12,59%
Equipements mobiliers, matériels et informatiques	23 241,26	87,41%
Total	26 587,59	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Régionale Île-de-France (sollicitée)	13 293,00	50,00%
Emprunt	13 294,59	50,00%
Total	26 587,59	100,00%

DOSSIER N° EX070634 - Offre de soins - Installation d'une professionnelle de santé (médecin généraliste) - Lisses (91)

Dispositif : Aides en investissement à l'installation et au maintien des professionnels de santé » - soutien à l'installation des professionnels libéraux exerçant seuls ou en cabinet de groupe (n° 00000792)

Délibération Cadre : CR2017-126 modifiée du 21/09/2017

Imputation budgétaire : 904-414-20421-141004-300

Action : 14100402- Fonds régional de résorption des déserts médicaux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides en investissement à l'installation et au maintien des professionnels de santé » - soutien à l'installation des professionnels libéraux exerçant seuls ou en cabinet de groupe	13 756,94 € TTC	50,00 %	6 878,47 €
	Montant total de la subvention		6 878,47 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MARIE CATHERINE TA

Adresse administrative : 96 RUE BOILEAU
91600 SAVIGNY-SUR-ORGE

Statut Juridique : Madame

Représentant : Madame MARIE CATHERINE TA, MEDECIN GENERALISTE

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Offre de soins - Installation d'une professionnelle de santé (médecin généraliste) - Lisses (91)

- Zonage ARS : ZIP+ (Zone d'Intervention Prioritaire +)
- Conventionnement : secteur 1
- Primo-installant

Dates prévisionnelles : 5 décembre 2022 - 31 décembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La bénéficiaire a dû acquérir son matériel en urgence avant le vote, afin d'ouvrir l'activité au public rapidement et de satisfaire les besoins des patients.

Description :

La commune de Lisses est située en ZIP + (zone d'intervention prioritaire +) d'après le dernier zonage de l'ARS (agence régionale de santé).

Le docteur Ta, primo-installant, souhaite acquérir des équipements matériels, mobiliers et informatiques, afin de reprendre la suite d'un médecin généraliste qui a cessé son activité début janvier 2023.

Cette nouvelle offre de soins en zone sous-dotée permettra la prise en charge de 4.000 patients par an dont 5% seront des bénéficiaires de la CMU et de l'AME.

Détail du calcul de la subvention :

La Région peut participer aux travaux d'installation et à l'acquisition d'équipements (médicaux, mobiliers ou informatiques) dans la limite de 50% maximum de la dépense subventionnable. Le plafond est de 15 000€ par professionnel.

Localisation géographique :

- LISSES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2023

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Equipements médicaux	5 321,88	38,69%
Equipements mobiliers, matériels et informatiques	8 435,06	61,31%
Total	13 756,94	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Régionale Île-de-France (sollicitée)	6 878,47	50,00%
Emprunt	6 878,47	50,00%
Total	13 756,94	100,00%

DOSSIER N° EX070637 - Offre de soins - Installation d'une professionnelle de santé (médecin généraliste) - Verrières-le-Buisson (91)

Dispositif : Aides en investissement à l'installation et au maintien des professionnels de santé » - soutien à l'installation des professionnels libéraux exerçant seuls ou en cabinet de groupe (n° 00000792)

Délibération Cadre : CR2017-126 modifiée du 21/09/2017

Imputation budgétaire : 904-414-20421-141004-300

Action : 14100402- Fonds régional de résorption des déserts médicaux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides en investissement à l'installation et au maintien des professionnels de santé » - soutien à l'installation des professionnels libéraux exerçant seuls ou en cabinet de groupe	23 558,92 € TTC	50,00 %	11 779,46 €
	Montant total de la subvention		11 779,46 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CHLOE GERSPACH
Adresse administrative : AVE DE LA DIVISION LECLERC
92160 ANTONY
Statut Juridique : Madame
Représentant : Madame CHLOE GERSPACH, MEDECIN GENERALISTE

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Offre de soins - Installation d'une professionnelle de santé (médecin généraliste) - Verrières-le-Buisson (91)

- Zonage ARS : ZIP (Zone d'Intervention Prioritaire)
- Conventionnement : secteur 1
- Primo-installant

Dates prévisionnelles : 5 décembre 2022 - 31 décembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La bénéficiaire a dû acquérir en urgence ses équipements afin de faire face aux besoins de santé de la population locale.

Description :

La commune de Verrières-le-Buisson a été classée Zone d'Intervention Prioritaire par l'ARS au dernier Zonage 2022. La commune compte actuellement 6 médecins généralistes (médecins traitants), soit une densité médicale de 3,9 médecins pour 10 000 habitants. Parmi ces médecins, 2 sont âgés de plus de 60 ans et devraient partir dans les prochaines années à venir, ce qui représente 1/3 des effectifs en médecine générale.

Le bénéficiaire sollicite l'aide de la Région dans le cadre de l'installation de son cabinet de médecine générale à Verrières-le-Buisson, dont l'activité a débuté le 15 novembre 2022. Le cabinet sera composé d'un médecin et accueillera environ 3.600 patients en consultation à l'année.

L'aide de la Région est sollicitée pour l'acquisition de divers matériels pour le cabinet médical, dont équipement informatique.

La professionnelle de santé s'engage à exercer son activité en secteur 1 au sein du cabinet et pourra accueillir 10 % de patients bénéficiaire de la CMU.

Détail du calcul de la subvention :

La Région peut participer aux travaux d'installation et à l'acquisition d'équipements (médicaux, mobiliers ou informatiques) dans la limite de 50% maximum de la dépense subventionnable. Le plafond est de 15 000€ par professionnel.

Localisation géographique :

- VERRIERES-LE-BUISSON

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2023

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Equipements médicaux	21 444,79	91,03%
Equipements mobiliers, matériels et informatiques	2 114,13	8,97%
Total	23 558,92	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Régionale Île-de-France (sollicitée)	11 779,46	50,00%
Emprunt	11 779,46	50,00%
Total	23 558,92	100,00%

DOSSIER N° EX070753 - Offre de soins - Installation d'un professionnel de santé (médecin généraliste) - Villiers-sur-Marne (94)

Dispositif : Aides en investissement à l'installation et au maintien des professionnels de santé » - soutien à l'installation des professionnels libéraux exerçant seuls ou en cabinet de groupe (n° 00000792)

Délibération Cadre : CR2017-126 modifiée du 21/09/2017

Imputation budgétaire : 904-414-20421-141004-300

Action : 14100402- Fonds régional de résorption des déserts médicaux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides en investissement à l'installation et au maintien des professionnels de santé » - soutien à l'installation des professionnels libéraux exerçant seuls ou en cabinet de groupe	7 815,06 € TTC	50,00 %	3 907,53 €
	Montant total de la subvention		3 907,53 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ZOHEIR BOUCHEKKINE

Adresse administrative : 25 AVENUE ANDRE ROUY
94350 VILLIERS SUR MARNE

Statut Juridique : Monsieur

Représentant : Monsieur ZOHEIR BOUCHEKKINE, MEDECIN GENERALISTE

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Offre de soins - Installation d'un professionnel de santé (médecin généraliste) - Villiers-sur-Marne (94)

- Zonage ARS : ZIP + (Zone d'Intervention Prioritaire +)

- Conventionnement : secteur 1

- Primo-installant

Dates prévisionnelles : 2 janvier 2023 - 31 décembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le professionnel a dû acquérir en urgence ses équipements afin de faire face aux besoins de santé de la population locale.

Description :

La ville de Villiers-le-Bel a été définie «Zone d'Intervention Prioritaire +» par l'Agence Régionale de Santé lors du dernier zonage 2022.

La commune compte actuellement 9 médecins généralistes exclusifs (médecins traitants), ce qui représente une densité médicale de 3,1 médecins pour 10 000 habitants. La moyenne d'âge de ces médecins est de 55 ans et on remarque que parmi eux, 4 sont âgés de plus de 60 ans, soit 44% des effectifs en médecine générale qui sont donc amenés à

prendre leur retraite dans les prochaines années.

Il s'agit d'une primo-installation et l'aide régionale permettra d'acquérir une partie du matériel médical nécessaire à l'accueil des patients.

La patientèle est d'environ 6.000 personnes, 15% de cette patientèle serait bénéficiaire de la CMU, et ou de l'AME.

Détail du calcul de la subvention :

La Région peut participer aux travaux d'installation et à l'acquisition d'équipements (médicaux, mobiliers ou informatiques) dans la limite de 50% maximum de la dépense subventionnable. Le plafond est de 15 000€ par professionnel.

Localisation géographique :

- VILLIERS-SUR-MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2023

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Equipements médicaux	1 649,00	21,10%
Equipements mobiliers, matériels et informatiques	6 166,06	78,90%
Total	7 815,06	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Régionale Île-de-France (sollicitée)	3 907,53	50,00%
Emprunt	3 907,53	50,00%
Total	7 815,06	100,00%

DOSSIER N° EX070761 - Offre de soins - Installation d'une professionnelle de santé (médecin généraliste) - Villiers-sur-Marne (94)

Dispositif : Aides en investissement à l'installation et au maintien des professionnels de santé » - soutien à l'installation des professionnels libéraux exerçant seuls ou en cabinet de groupe (n° 00000792)

Délibération Cadre : CR2017-126 modifiée du 21/09/2017

Imputation budgétaire : 904-414-20421-141004-300

Action : 14100402- Fonds régional de résorption des déserts médicaux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides en investissement à l'installation et au maintien des professionnels de santé » - soutien à l'installation des professionnels libéraux exerçant seuls ou en cabinet de groupe	8 493,90 € TTC	50,00 %	4 246,95 €
	Montant total de la subvention		4 246,95 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : STEPHANIE CHRISTELLE FRANCOIS STRALKA
Adresse administrative : 9 CHE DES PRUNAIS
94350 VILLIERS SUR MARNE
Statut Juridique : Madame
Représentant : Madame STEPHANIE CHRISTELLE FRANCOIS-STRALKA, MEDECIN GENERALISTE

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Offre de soins - Installation d'une professionnelle de santé (médecin généraliste) - Villiers-sur-Marne (94)

- Zonage ARS : ZIP + (Zone d'Intervention Prioritaire +)

- Conventionnement : secteur 1

- Primo-installant

Dates prévisionnelles : 2 janvier 2023 - 31 décembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La bénéficiaire a dû acquérir son matériel en urgence avant le vote, afin d'ouvrir l'activité au public rapidement et de satisfaire les besoins des patients.

Description :

La ville de Villiers-sur-Marne a été définie « Zone d'Intervention Prioritaire + » par l'Agence Régionale de Santé lors du dernier zonage 2022.

La commune compte actuellement 9 médecins généralistes exclusifs (médecins traitants), ce qui représente une densité médicale de 3,1 médecins pour 10 000

habitants. La moyenne d'âge de ces médecins est de 55 ans et on remarque que parmi eux, 4 sont âgés de plus de 60 ans, soit 44% des effectifs en médecine générale qui sont donc amenés à prendre leur retraite dans les prochaines années.

Il s'agit d'une primo-installation et l'aide régionale permettra d'acquérir une partie du matériel médical nécessaire à l'accueil des patients.

La patientèle est d'environ 6.000 personnes, 15% de cette patientèle serait bénéficiaire de la CMU, et ou de l'AME.

Détail du calcul de la subvention :

La Région peut participer aux travaux d'installation et à l'acquisition d'équipements (médicaux, mobiliers ou informatiques) dans la limite de 50% maximum de la dépense subventionnable. Le plafond est de 15 000€ par professionnel.

Localisation géographique :

- VILLIERS-SUR-MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2023

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Equipements médicaux	4 143,53	48,78%
Equipements mobiliers, matériels et informatiques	4 350,37	51,22%
Total	8 493,90	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Régionale Île-de-France (sollicitée)	4 246,95	50,00%
Emprunt	4 246,95	50,00%
Total	8 493,90	100,00%

**DOSSIER N° EX070953 - Offre de soins - Installation d'une professionnelle de santé
(Kinésithérapeute) - Fontenay-le-Fleury (78)**

Dispositif : Aides en investissement à l'installation et au maintien des professionnels de santé » - soutien à l'installation des professionnels libéraux exerçant seuls ou en cabinet de groupe (n° 00000792)

Délibération Cadre : CR2017-126 modifiée du 21/09/2017

Imputation budgétaire : 904-414-20421-141004-300

Action : 14100402- Fonds régional de résorption des déserts médicaux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides en investissement à l'installation et au maintien des professionnels de santé » - soutien à l'installation des professionnels libéraux exerçant seuls ou en cabinet de groupe	46 954,00 € TTC	31,95 %	15 000,00 €
	Montant total de la subvention		15 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : FLEURIER AURELIE NICOLE JACQUELINE

Adresse administrative : 59 RUE GABRIEL PERI
78210 SAINT-CYR-L'ECOLE

Statut Juridique : Madame

Représentant : Madame AURELIE NICOLE JACQUELINE FLEURIER,
KINESITHERAPEUTE

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Offre de soins - Installation d'une professionnelle de santé (Kinésithérapeute) - Fontenay-le-Fleury (78)

- Zonage ARS : ZI (Zone Intermédiaire)

- Conventionnement : secteur 1

- Primo-installant

Dates prévisionnelles : 15 avril 2023 - 31 décembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La professionnelle de santé a dû débuter ses travaux et acquérir ses équipements en urgence afin d'accueillir au plus vite les patients.

Description :

La commune de Fontenay-le-Fleury (78) est classée Zone d'Intermédiaire (ZIP) par l'Agence Régionale de Santé.

L'installation d'un masseur-kinésithérapeute dans la commune permettra d'améliorer l'offre de soins du territoire en matière de kinésithérapie. Il s'agit d'une primo-installation, après l'obtention de son diplôme, Mme Fleurier souhaite aujourd'hui créer son propre cabinet.

La patientèle est d'environ 4.130 patients par an pour environ dont 10% de cette patientèle serait bénéficiaire de la CMU, et ou de l'AME.

La professionnelle de santé s'engage à exercer son activité en secteur 1.

Cette installation permettra d'anticiper la désertification de ce secteur.

Détail du calcul de la subvention :

La Région peut participer aux travaux d'installation et à l'acquisition d'équipements (médicaux, mobiliers ou informatiques) dans la limite de 50% maximum de la dépense subventionnable. Le plafond est de 15 000€ par professionnel.

Localisation géographique :

- YVELINES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2023

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	15 000,00	31,95%
Equipements médicaux	29 954,00	63,79%
Equipements mobiliers, matériels et informatiques	2 000,00	4,26%
Total	46 954,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Régionale Île-de-France (sollicitée)	15 000,00	31,95%
Emprunt	31 954,00	68,05%
Total	46 954,00	100,00%

DOSSIER N° EX071214 - Offre de soins - Installation d'une professionnelle de santé (kinésithérapeute) - Rosny-sous-Bois (93)

Dispositif : Aides en investissement à l'installation et au maintien des professionnels de santé » - soutien à l'installation des professionnels libéraux exerçant seuls ou en cabinet de groupe (n° 00000792)

Délibération Cadre : CR2017-126 modifiée du 21/09/2017

Imputation budgétaire : 904-414-20421-141004-300

Action : 14100402- Fonds régional de résorption des déserts médicaux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides en investissement à l'installation et au maintien des professionnels de santé » - soutien à l'installation des professionnels libéraux exerçant seuls ou en cabinet de groupe	60 000,00 € TTC	25,00 %	15 000,00 €
	Montant total de la subvention		15 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CAMILLE MOY

Adresse administrative : 24 RUE DE LA PAIX
93500 PANTIN

Statut Juridique : Madame

Représentant : Madame Camille MOY, KINESITHERAPEUTE

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : -Offre de soins - Installation d'une professionnelle de santé (kinésithérapeute) - Rosny-sous-Bois (93)

- Zonage ARS : ZI (Zone d'Intermédiaire)

- Conventionnement : secteur 1

- Primo-installant

Dates prévisionnelles : 13 mars 2023 - 31 décembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La professionnelle de santé a dû débiter ses travaux et acquérir ses équipements en urgence afin d'accueillir au plus vite les patients.

Description :

La commune de Rosny-sous-Bois est classée Zone intermédiaire par l'Agence Régionale de Santé.

La ville de Rosny-Sous-Bois compte 9 kinésithérapeutes pour 45.000 habitants. Un cabinet constitué de 9 kinésithérapeutes a fermé en août 2022, ce qui accentue encore plus le besoin sur cette commune. Le département de la Seine-Saint-Denis est par ailleurs très touché par les déserts médicaux. L'Insee indique notamment que plus de 50% des kinésithérapeutes dans le département ont plus de 50 ans. Il est donc important que des jeunes diplômés s'installent sur ce territoire afin de pérenniser l'offre de soins. De

plus, le manque de praticiens sur le département entraine une dégradation de la prise en charge (multiplication des patients à l'heure) ce qui est dommageable pour la rééducation du patient.

L'installation d'un masseur-kinésithérapeute dans la commune permettra d'améliorer l'offre de soins du territoire en matière de kinésithérapie. Il s'agit d'un primo-installation, Il s'engage à exercer son activité en secteur 1.

Détail du calcul de la subvention :

La Région peut participer aux travaux d'installation et à l'acquisition d'équipements (médicaux, mobiliers ou informatiques) dans la limite de 50% maximum de la dépense subventionnable. Le plafond est de 15 000€ par professionnel.

Localisation géographique :

- ROSNY-SOUS-BOIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2023

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Equipements médicaux	60 000,00	100,00%
Total	60 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Régionale Île-de-France (sollicitée)	15 000,00	25,00%
Emprunt	45 000,00	75,00%
Total	60 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX071311 - Offre de soins - Installation d'un professionnel de santé (médecin généraliste) - Villiers-le-Bel (95)

Dispositif : Aides en investissement à l'installation et au maintien des professionnels de santé » - soutien à l'installation des professionnels libéraux exerçant seuls ou en cabinet de groupe (n° 00000792)

Délibération Cadre : CR2017-126 modifiée du 21/09/2017

Imputation budgétaire : 904-414-20421-141004-300

Action : 14100402- Fonds régional de résorption des déserts médicaux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides en investissement à l'installation et au maintien des professionnels de santé » - soutien à l'installation des professionnels libéraux exerçant seuls ou en cabinet de groupe	25 520,80 € TTC	50,00 %	12 760,40 €
	Montant total de la subvention		12 760,40 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ADEL ZINAI

Adresse administrative : 1 PLACE DE LA TOLINETTE
95400 VILLIERS-LE-BEL

Statut Juridique : Monsieur

Représentant : Monsieur ADEL ZINAI, MEDECIN GENERALISTE

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Offre de soins - Installation d'un professionnel de santé (médecin généraliste) - Villiers-le-Bel (95)

- Zonage ARS : ZIP + (Zone d'Intervention Prioritaire +)

- Conventionnement : secteur 1

- Primo-installant

Dates prévisionnelles : 12 décembre 2022 - 31 décembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le bénéficiaire a dû acquérir son matériel en urgence avant le vote, afin d'ouvrir l'activité au public rapidement et de satisfaire les besoins des patients.

Description :

La ville de Villiers-le-Bel a été définie « Zone d'Intervention Prioritaire + » par l'Agence Régionale de Santé lors du dernier zonage 2022.

La commune compte actuellement 9 médecins généralistes exclusifs (médecins traitants), ce qui représente une densité médicale de 3,1 médecins pour 10 000 habitants. La moyenne d'âge de ces médecins est de 55 ans et on remarque que parmi eux, 4 sont âgés de plus de 60 ans, soit 44% des effectifs en médecine générale qui sont donc amenés à

prendre leur retraite dans les prochaines années.

Du fait du manque et de besoin énorme en soins primaires le projet consiste à subvenir à la demande croissance de soins primaires, prévention et éducation des patients suivi des maladies chroniques et les dépistages selon les recommandations HAS.

Il s'agit d'une primo-installation et l'aide régionale permettra d'acquérir une partie du matériel médical nécessaire à l'accueil des patients.

La patientèle est d'environ 6.000 personnes, 15% de cette patientèle serait bénéficiaire de la CMU, et ou de l'AME.

Détail du calcul de la subvention :

La Région peut participer au financement de travaux d'installation et/ou d'acquisition d'équipements (médicaux, mobiliers et informatiques) à hauteur de 50 % maximum de la dépense subventionnable, dans la limite d'un plafond de subvention fixé à 15.000 € par professionnel.

Localisation géographique :

- VILLIERS-LE-BEL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2023

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	6 650,40	26,06%
Equipements mobiliers, matériels médicaux et informatiques	18 870,40	73,94%
Total	25 520,80	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Régionale Île-de-France (sollicitée)	12 760,40	50,00%
Emprunt	12 760,40	50,00%
Total	25 520,80	100,00%

DOSSIER N° EX071582 - Offre de soins - installation d'une professionnelle de santé (médecin généraliste) - Paris (75015)

Dispositif : Aides en investissement à l'installation et au maintien des professionnels de santé » - soutien à l'installation des professionnels libéraux exerçant seuls ou en cabinet de groupe (n° 00000792)

Délibération Cadre : CR2017-126 modifiée du 21/09/2017

Imputation budgétaire : 904-414-20421-141004-300

Action : 14100402- Fonds régional de résorption des déserts médicaux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides en investissement à l'installation et au maintien des professionnels de santé » - soutien à l'installation des professionnels libéraux exerçant seuls ou en cabinet de groupe	8 172,17 € TTC	50,00 %	4 086,09 €
	Montant total de la subvention		4 086,09 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ANGELA DAIANA PAPADIMA
Adresse administrative : 13 RUE JOUVENET
75016 PARIS
Statut Juridique : Madame
Représentant : Madame ANGELA DAIANA PAPADIMA

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Offre de soins - installation d'une professionnelle de santé (médecin généraliste) - Paris (75015)

- Zonage ARS : ZAC - zone d'action complémentaire
- Conventionnement : secteur 1
- Primo installant

Dates prévisionnelles : 3 janvier 2023 - 31 décembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le bénéficiaire a dû acquérir son matériel en urgence avant le vote, afin d'ouvrir l'activité au public rapidement et de satisfaire les besoins des patients.

Description :

Le quinzième arrondissement de Paris est carencé en ressources médicales et ainsi classée en Zone d'action complémentaire.

L'installation d'une nouvelle médecin généraliste viendra en plus d'améliorer l'offre de soins, endiguer le renoncement à l'offre de soins sur le territoire.

Détail du calcul de la subvention :

La Région peut participer au financement de travaux d'installation et/ou d'acquisition d'équipements (médicaux, mobiliers et informatiques) à hauteur de 50% maximum de la dépense subventionnable, dans la limite d'un plafond de subvention fixé à 15000 euros par professionnel.

Ce dispositif ne peut être sollicité qu'une seule fois par bénéficiaire, dans la limite de 30 000 euros au maximum par cabinet médical en veillant à respecter l'équilibre entre professionnels médicaux et paramédicaux.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2023

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Equipements médicaux	3 651,00	44,68%
Equipements mobiliers, matériels et informatiques	4 521,16	55,32%
Total	8 172,16	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Régionale Île-de-France (sollicitée)	4 086,08	50,00%
Emprunt	4 086,08	50,00%
Total	8 172,16	100,00%

DOSSIER N° EX071646 - Offre de soins - Installation d'une professionnelle de santé (médecin généraliste) - Vélizy-Villacoublay (78)

Dispositif : Aides en investissement à l'installation et au maintien des professionnels de santé » - soutien à l'installation des professionnels libéraux exerçant seuls ou en cabinet de groupe (n° 00000792)

Délibération Cadre : CR2017-126 modifiée du 21/09/2017

Imputation budgétaire : 904-414-20421-141004-300

Action : 14100402- Fonds régional de résorption des déserts médicaux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides en investissement à l'installation et au maintien des professionnels de santé » - soutien à l'installation des professionnels libéraux exerçant seuls ou en cabinet de groupe	9 429,70 € TTC	50,00 %	4 714,85 €
	Montant total de la subvention		4 714,85 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MARIE CAROLINE DOMINIQUE HELENE CREPY
Adresse administrative : 112 AV D ITALIE
75013 PARIS
Statut Juridique : Madame
Représentant : Madame MARIE-CAROLINE DOMINIQUE HELEN CREPY, MEDECIN GENERALISTE

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Offre de soins - Installation d'une professionnelle de santé (médecin généraliste) - Vélizy-Villacoublay (78)

- Zonage ARS : ZAC (Zone d'Action Complémentaire)

- Conventionnement : secteur 1

- Primo-installant

Dates prévisionnelles : 15 juin 2023 - 31 décembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le bénéficiaire a dû acquérir son matériel en urgence avant le vote, afin d'ouvrir l'activité au public rapidement et de satisfaire les besoins des patients.

Description :

Implantation d'une jeune médecin généraliste dans la commune de Vélizy-Villacoublay classée Zone d'Action Complémentaire au dernier zonage ARS de Mars 2022.

Elle compte 14 médecins généralistes exclusifs (médecins traitants), soit une densité de 6 médecins pour 10 000 habitants. La moyenne d'âge de ces médecins est de 54 ans et parmi eux, 4 sont âgés de plus de

60 ans, soit près de 30% des effectifs en médecine générale qui sont amenés à partir dans les prochaines années.

La patientèle est d'environ 4.500 par an dont 2 % de cette patientèle serait bénéficiaire de la CMU, et ou de l'AME.

Détail du calcul de la subvention :

La Région peut participer aux travaux d'installation et à l'acquisition d'équipements (médicaux, mobiliers ou informatiques) dans la limite de 50% maximum de la dépense subventionnable. Le plafond est de 15 000€ par professionnel.

Localisation géographique :

- VELIZY-VILLACOUBLAY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2023

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Equipements médicaux	9 429,70	100,00%
Total	9 429,70	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Régionale Île-de-France (sollicitée)	4 714,85	50,00%
Emprunt	4 714,85	50,00%
Total	9 429,70	100,00%

DOSSIER N° EX071674 - Offre de soins - Installation d'un professionnel de santé (médecin généraliste) - Sevrans (93)

Dispositif : Aides en investissement à l'installation et au maintien des professionnels de santé » - soutien à l'installation des professionnels libéraux exerçant seuls ou en cabinet de groupe (n° 00000792)

Délibération Cadre : CR2017-126 modifiée du 21/09/2017

Imputation budgétaire : 904-414-20421-141004-300

Action : 14100402- Fonds régional de résorption des déserts médicaux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides en investissement à l'installation et au maintien des professionnels de santé » - soutien à l'installation des professionnels libéraux exerçant seuls ou en cabinet de groupe	10 879,78 € TTC	50,00 %	5 439,89 €
	Montant total de la subvention		5 439,89 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ABDELMALEK SAHRAOUI
Adresse administrative : 40 AVENUE BRUNO BANCHER
93270 SEVRAN
Statut Juridique : Monsieur
Représentant : Monsieur ABDELMALEK SAHRAOUI, MEDECIN GENERALISTE

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Offre de soins - Installation d'un professionnel de santé (médecin généraliste) - Sevrans (93)

- Zonage ARS : ZIP (Zone d'Intervention Prioritaire)
- Conventionnement : secteur 1
- Primo-installant

Dates prévisionnelles : 2 janvier 2023 - 31 décembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La bénéficiaire a dû acquérir en urgence ses équipements afin de faire face aux besoins de santé de la population locale.

Description :

La commune de Sevrans dispose de 23 médecins généralistes (médecins traitants), soit une densité de 4,4 médecins pour 10 000 habitants. La moyenne d'âge de ces médecins est de 58 ans et parmi eux 13 sont âgés de plus de 60 ans, soit 57% des effectifs en médecine générale qui devraient partir dans les prochaines années.

L'installation de ce médecin généraliste va permettre de répondre aux besoins de la population en ayant accès à un médecin traitant et pallier les départs en retraite des médecins vieillissants.

L'aide de la Région est sollicitée pour l'acquisition de divers matériels pour le cabinet médical, dont équipement informatique.

Le professionnel de santé s'engage à exercer son activité en secteur 1 au sein du cabinet et pourra accueillir 8.000 patients dont 20 % de patients bénéficiaire de la CMU.

Détail du calcul de la subvention :

La Région peut participer aux travaux d'installation et à l'acquisition d'équipements (médicaux, mobiliers ou informatiques) dans la limite de 50% maximum de la dépense subventionnable. Le plafond est de 15 000€ par professionnel.

Localisation géographique :

- SEVRAN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2023

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Equipements médicaux	3 677,91	33,81%
Equipements mobiliers, matériels et informatiques	7 201,87	66,19%
Total	10 879,78	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Régionale Île-de-France (sollicitée)	5 439,89	50,00%
Emprunt	5 439,89	50,00%
Total	10 879,78	100,00%

DOSSIER N° EX071683 - offre de soins - Installation d'un professionnel de santé (médecin généraliste) - Saint-Brice-sous-Forêt (95)

Dispositif : Aides en investissement à l'installation et au maintien des professionnels de santé » - soutien à l'installation des professionnels libéraux exerçant seuls ou en cabinet de groupe (n° 00000792)

Délibération Cadre : CR2017-126 modifiée du 21/09/2017

Imputation budgétaire : 904-414-20421-141004-300

Action : 14100402- Fonds régional de résorption des déserts médicaux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides en investissement à l'installation et au maintien des professionnels de santé » - soutien à l'installation des professionnels libéraux exerçant seuls ou en cabinet de groupe	12 000,00 € TTC	50,00 %	6 000,00 €
	Montant total de la subvention		6 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : AVIDAN CHEMLA

Adresse administrative : 14 RUE DE PARIS
95350 SAINT BRICE SOUS FORET

Statut Juridique : Monsieur

Représentant : Monsieur AVIDAN CHEMLA, MEDECIN GENERALISTE

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : offre de soins - Installation d'un professionnel de santé (médecin généraliste) - Saint-Brice-sous-Forêt (95)

- Zonage ARS : ZIP (zone intervention prioritaire)

- Conventionnement : secteur 1

- Primo-installant

Dates prévisionnelles : 2 janvier 2023 - 31 décembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le professionnel de santé a dû acquérir en urgence ses équipements afin de faire face aux besoins de santé de la population locale.

Description :

La désertification médicale dans le Val-d'Oise gagne du terrain sur le territoire ; à l'est du département, la situation devient effectivement préoccupante, et Saint-Brice n'échappe pas à la règle. Deux seuls chiffres suffisent à illustrer cette situation 13,5 % des patients à Saint-Brice n'ont pas de médecin traitant, et, parmi les patients âgés de 70 ans et plus, 7,1 % n'ont pas de solution pour se soigner.

la Ville et plusieurs professionnels de santé se sont très vite mobilisés en vue de préserver le tissu médical puis d' étoffer l'offre de soins, par la création d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP)

qui devrait permettre de répondre aux attentes des Saint-Briciens en matière d'accès aux soins.

La Municipalité proposera des loyers modérés pour stimuler l'installation des praticiens. Deux médecins généralistes – dont le Dr Chemla – et six infirmières ont déjà confirmé leur venue. Ce projet de santé est élaboré collectivement par les professionnels identifiés du territoire, engagés et investis ces deux dernières années au sein du centre de vaccination. Il est monté en lien avec leurs partenaires, et validé par l'Agence régionale de santé.

La patientèle du Dr Chemla est d'environ 7.000 patients par an pour environ dont 15% de cette patientèle serait bénéficiaire de la CMU, et ou de l'AME.

La professionnelle de santé s'engage à exercer son activité en secteur 1.

Détail du calcul de la subvention :

La Région peut participer au financement de travaux d'installation et/ou d'acquisition d'équipements (médicaux, mobiliers et informatiques) à hauteur de 50 % maximum de la dépense subventionnable, dans la limite d'un plafond de subvention fixé à 15.000 € par professionnel.

Localisation géographique :

- SAINT-BRICE-SOUS-FORET

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2023

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Equipements médicaux	2 500,00	20,83%
Equipements mobiliers, matériels et informatiques	9 500,00	79,17%
Total	12 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Régionale Île-de-France (sollicitée)	6 000,00	50,00%
Fonds propres	6 000,00	50,00%
Total	12 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX071795 - Offre de soins - Installation d'une professionnelle de santé (médecin généraliste) - 75020 - Paris

Dispositif : Aides en investissement à l'installation et au maintien des professionnels de santé » - soutien à l'installation des professionnels libéraux exerçant seuls ou en cabinet de groupe (n° 00000792)

Délibération Cadre : CR2017-126 modifiée du 21/09/2017

Imputation budgétaire : 904-414-20421-141004-300

Action : 14100402- Fonds régional de résorption des déserts médicaux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides en investissement à l'installation et au maintien des professionnels de santé » - soutien à l'installation des professionnels libéraux exerçant seuls ou en cabinet de groupe	12 057,30 € TTC	50,00 %	6 028,65 €
	Montant total de la subvention		6 028,65 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MANON SENEGAS UZAC

Adresse administrative : 22 RUE BOYER
75020 PARIS

Statut Juridique : Madame

Représentant : Madame MANON SENEGAS UZAC, MEDECIN GENERALISTE

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Offre de soins - Installation d'une professionnelle de santé (médecin généraliste) - 75020 - Paris

- Zonage ARS : ZAC (Zone d'action complémentaire)
- Conventionnement : secteur 1
- Primo-installant

Dates prévisionnelles : 15 février 2023 - 31 décembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le professionnel a dû procéder en urgence aux travaux, à l'aménagement et l'acquisition d'équipements, afin de pouvoir lancer son activité rapidement.

Description :

Le 20ème arrondissement de Paris é été classé zone d'action complémentaire par l'ARS lors du dernier zonage 2022.

L'arrondissement compte actuellement 127 médecins généralistes ayant une activité de médecin traitant, ce qui représente une densité de 6,4 médecins pour 10 000 habitants. La moyennes d'âge de ces généralistes est de 51 ans et on remarque que parmi eux, 51 sont âgés de plus de 60 ans, ce qui représente 40 % des effectifs en médecine générale. L'offre en médecine générale sera menacée à court

terme.

Détail du calcul de la subvention :

La Région peut participer aux travaux d'installation et à l'acquisition d'équipements (médicaux, mobiliers ou informatiques) dans la limite de 50% maximum de la dépense subventionnable. Le plafond est de 15 000€ par professionnel.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2023

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	1 580,00	13,10%
Equipements médicaux	4 922,30	40,82%
Equipements mobiliers, matériels et informatiques	5 555,00	46,07%
Total	12 057,30	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Régionale Île-de-France (sollicitée)	6 028,65	50,00%
Emprunt	6 028,65	50,00%
Total	12 057,30	100,00%

DOSSIER N° EX071796 - Offre de soins - Installation d'un professionnel de santé (médecin généraliste) - Soignolles-en-Brie (77)

Dispositif : Aides en investissement à l'installation et au maintien des professionnels de santé » - soutien à l'installation des professionnels libéraux exerçant seuls ou en cabinet de groupe (n° 00000792)

Délibération Cadre : CR2017-126 modifiée du 21/09/2017

Imputation budgétaire : 904-414-20421-141004-300

Action : 14100402- Fonds régional de résorption des déserts médicaux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides en investissement à l'installation et au maintien des professionnels de santé » - soutien à l'installation des professionnels libéraux exerçant seuls ou en cabinet de groupe	10 684,88 € TTC	50,00 %	5 342,44 €
	Montant total de la subvention		5 342,44 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : RAHMA MEBROUK
Adresse administrative : 15 RUE DU BOIS DU BRAY
77127 LIEUSAIN
Statut Juridique : Madame
Représentant : Madame RAHMA MEBROUK, MEDECIN GENERALISTE

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Offre de soins - Installation d'un professionnel de santé (médecin généraliste) - Soignolles-en-Brie (77)

- Zonage ARS : ZIP (Zone d'Intervention prioritaire)
- Conventionnement : secteur 1
- Primo-installant

Dates prévisionnelles : 17 avril 2023 - 31 décembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le professionnel de santé a dû acquérir en urgence ses équipements afin de faire face aux besoins de santé de la population locale.

Description :

Au dernier zonage ARS 2022, la commune de Soignolles-en-Brie a été classée « Zone d'Intervention Prioritaire » par l'agence régionale de santé. La communauté de communes Brie des Rivières-et-Châteaux, à laquelle appartient la commune de Soignolles-en-Brie, compte 14 médecins généralistes, ce qui représente une densité de 3,6 médecins pour 10 000 habitants. La moyenne d'âge de ces médecins est 56 ans et on remarque que parmi eux, 5 sont âgés de plus de 60 ans, soit 36% des effectifs en médecine générale qui risque de partir dans les prochaines années à venir. L'offre déjà très fragile sur le

territoire est donc menacée à court terme. A noter également : Depuis 2015, 14 départs de médecins généralistes pour seulement 6 installations, soit plus de la moitié des médecins qui n'ont pas été remplacés.

Diplômée depuis 3 ans le docteur MEBROUK effectuait des remplacements réguliers. Elle a été approchée par un cabinet de 2 médecins généralistes (les seules de toutes la commune) complètement submergé par les demandes de patients qui n'ont plus de médecin traitant. Le cabinet se trouve dans un village avec une population vieillissante.

L'objectif de son installation est d'offrir aux patients de la ville et des alentours qui n'ont plus de médecin traitant, une prise en charge et un suivi régulier.

La patientèle est d'environ 5.500 par an dont 15% de cette patientèle serait bénéficiaire de la CMU, et ou de l'AME.

Détail du calcul de la subvention :

La Région peut participer aux travaux d'installation et à l'acquisition d'équipements (médicaux, mobiliers ou informatiques) dans la limite de 50% maximum de la dépense subventionnable. Le plafond est de 15 000€ par professionnel.

Localisation géographique :

- SOIGNOLLES-EN-BRIE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2023

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Equipements médicaux	2 055,90	19,24%
Equipements mobiliers, matériels et informatiques	8 628,98	80,76%
Total	10 684,88	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Régionale Île-de-France (sollicitée)	5 342,44	50,00%
Emprunt	5 342,44	50,00%
Total	10 684,88	100,00%

DOSSIER N° EX071809 - Offre de soins - Installation d'une professionnelle de santé (médecin généraliste) - 75014 - Paris

Dispositif : Aides en investissement à l'installation et au maintien des professionnels de santé » - soutien à l'installation des professionnels libéraux exerçant seuls ou en cabinet de groupe (n° 00000792)

Délibération Cadre : CR2017-126 modifiée du 21/09/2017

Imputation budgétaire : 904-414-20421-141004-300

Action : 14100402- Fonds régional de résorption des déserts médicaux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides en investissement à l'installation et au maintien des professionnels de santé » - soutien à l'installation des professionnels libéraux exerçant seuls ou en cabinet de groupe	28 833,15 € TTC	50,00 %	14 416,58 €
	Montant total de la subvention		14 416,58 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : TATIANA CARLIER BECCHIO

Adresse administrative : 3 AVENUE REILLE
75014 PARIS

Statut Juridique : Madame

Représentant : Madame TATIANA CARLIER BECCHIO, MEDECIN GENERALISTE

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Offre de soins - Installation d'une professionnelle de santé (médecin généraliste) - 75014 Paris

- Zonage ARS : ZAC (Zone d'action complémentaire)
- Conventionnement : secteur 1
- Primo-installant

Dates prévisionnelles : 12 décembre 2022 - 31 décembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Demande d'achats de l'équipement en anticipation et en urgence permettant d'assurer l'installation à la date d'ouverture prévue

Description :

Le 14ème arrondissement de Paris est situé en Zone d'Action Complémentaire par l'ARS (ZAC).

Le diagnostic local de santé précise que l'arrondissement compte actuellement 122 médecins généralistes ce qui représente une densité de 8,9 médecins pour 10.000 habitants. Parmi ces médecins, 74 sont âgés de plus de 60 ans et ils sont amenés à prendre leur retraite dans les années à venir. L'implantation de ce médecin vise à pallier ces futurs départs à la retraite.

Détail du calcul de la subvention :

La Région peut participer aux travaux d'installation et à l'acquisition d'équipements (médicaux, mobiliers ou informatiques) dans la limite de 50% maximum de la dépense subventionnable. Le plafond est de 15 000€ par professionnel.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2023

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Equipements médicaux	15 575,57	54,02%
Equipements mobiliers, matériels et informatiques	13 257,58	45,98%
Total	28 833,15	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Régionale Île-de-France (sollicitée)	14 416,58	50,00%
Emprunt	14 416,57	50,00%
Total	28 833,15	100,00%

DOSSIER N° EX071893 - Offre de soins - Installation d'une professionnelle de santé (médecin généraliste) - Noisy-le-Sec (93)

Dispositif : Aides en investissement à l'installation et au maintien des professionnels de santé » - soutien à l'installation des professionnels libéraux exerçant seuls ou en cabinet de groupe (n° 00000792)

Délibération Cadre : CR2017-126 modifiée du 21/09/2017

Imputation budgétaire : 904-414-20421-141004-300

Action : 14100402- Fonds régional de résorption des déserts médicaux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides en investissement à l'installation et au maintien des professionnels de santé » - soutien à l'installation des professionnels libéraux exerçant seuls ou en cabinet de groupe	10 655,70 € TTC	50,00 %	5 327,85 €
	Montant total de la subvention		5 327,85 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : JOHANNA PRIYA PIEDADE
Adresse administrative : 350 RUE LECOURBE
75015 PARIS 15E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Madame
Représentant : Madame JOHANNA PRIYA PIEDADE, MEDECIN GENERALISTE

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Offre de soins - Installation d'une professionnelle de santé (médecin généraliste) - Noisy-le-Sec (93)

- Zonage ARS : (ZIP+) - zone d'intervention prioritaire +
- conventionnement : secteur 1
- primo-installant

Dates prévisionnelles : 2 janvier 2023 - 31 décembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La professionnelle de santé a dû acquérir en urgence ses équipements afin de faire face aux besoins de santé de la population locale.

Description :

La Région apporte un soutien financier à l'installation du docteur Piedade, médecin généraliste, dans la commune de Noisy-le-Sec (93).

La commune est répertoriée comme zone d'intervention prioritaire plus (ZIP+) au titre de la démographie médicale dans le zonage arrêté par l'Agence régionale de santé en mars 2022.

La professionnelle de santé souhaite faire l'acquisition du matériel nécessaire à son installation et à

l'exercice de sa discipline. Elle pourra exercer à la fois au sein de son futur cabinet, et à domicile, 5 jours par semaine. Il est estimé que le cabinet réaliserait 8.000 consultations par an dont 30 % des patients bénéficiaires de l'AME ou CMU.

Cette installation contribuera donc à améliorer l'accès aux soins des 44.500 habitants de la commune.

Détail du calcul de la subvention :

La Région peut participer aux travaux d'installation et à l'acquisition d'équipements (médicaux, mobiliers ou informatiques) dans la limite de 50% maximum de la dépense subventionnable. Le plafond est de 15 000€ par professionnel.

Localisation géographique :

- NOISY-LE-SEC

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2023

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Equipements médicaux	5 249,46	49,26%
Equipements mobiliers, matériels et informatiques	5 406,24	50,74%
Total	10 655,70	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Régionale Île-de-France (sollicitée)	5 327,85	50,00%
Fonds propres	5 327,85	50,00%
Total	10 655,70	100,00%

DOSSIER N° EX071921 - Offre de soins - Installation d'une professionnelle de santé (kinésithérapeute) - Montigny-le-Bretonneux (78)

Dispositif : Aides en investissement à l'installation et au maintien des professionnels de santé » - soutien à l'installation des professionnels libéraux exerçant seuls ou en cabinet de groupe (n° 00000792)

Délibération Cadre : CR2017-126 modifiée du 21/09/2017

Imputation budgétaire : 904-414-20421-141004-300

Action : 14100402- Fonds régional de résorption des déserts médicaux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides en investissement à l'installation et au maintien des professionnels de santé » - soutien à l'installation des professionnels libéraux exerçant seuls ou en cabinet de groupe	255 000,00 € TTC	5,88 %	15 000,00 €
	Montant total de la subvention		15 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ANNE CHARLOTTE YOLAINE CATHERINE ARDISSON
Adresse administrative : 13 RUE POTTIER
78150 LE CHESNAY-ROCQUENCOURT
Statut Juridique : Madame
Représentant : Madame ANNE CHARLOTTE YOLAINE CATHERI ARDISSON,
KINESITHERAPEUTE

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Offre de soins - Installation d'une professionnelle de santé (kinésithérapeute) - Montigny-le-Bretonneux (78)

- Zonage ARS : (ZI) - zone intermédiaire
- conventionnement : secteur 1
- primo-installant

Dates prévisionnelles : 10 février 2023 - 31 décembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le cabinet devant ouvrir ses portes le 3 avril 2023 au plus tard, les travaux d'aménagement du local ont commencé en urgence en août 2022.

Description :

La présente subvention vise à faciliter l'installation d'une kinésithérapeute dans un cabinet de groupe situé à Montigny-le-Bretonneux, quartier classé zone d'intermédiaire par l'ARS en (ZI) zone intermédiaire.

Le cabinet regroupera à terme 2 kinésithérapeutes, un podologue/posturologue, et un

ostéopathe/étiopathe. Un espace de consultation est également prévu afin d'accueillir un infirmier.

La patientèle est d'environ 3.000 par an dont 15% de cette patientèle serait bénéficiaire de la CMU, et ou de l'AME.

Les professionnels s'engagent à exercer leur activité en secteur 1 avec pratique du tiers payant.

Détail du calcul de la subvention :

La Région peut participer aux travaux d'installation et à l'acquisition d'équipements (médicaux, mobiliers ou informatiques) dans la limite de 50% maximum de la dépense subventionnable. Le plafond est de 15 000€ par professionnel.

Localisation géographique :

- MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2023

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	200 000,00	78,43%
Equipements médicaux	50 000,00	19,61%
Equipements mobiliers, matériels et informatiques	5 000,00	1,96%
Total	255 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Régionale Île-de-France (sollicitée)	15 000,00	5,88%
Emprunt	207 000,00	81,18%
Fonds propres	33 000,00	12,94%
Total	255 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX071922 - Offre de soins - Installation d'une professionnelle de santé (kinésithérapeute) - Montigny-le-Bretonneux (78)

Dispositif : Aides en investissement à l'installation et au maintien des professionnels de santé » - soutien à l'installation des professionnels libéraux exerçant seuls ou en cabinet de groupe (n° 00000792)

Délibération Cadre : CR2017-126 modifiée du 21/09/2017

Imputation budgétaire : 904-414-20421-141004-300

Action : 14100402- Fonds régional de résorption des déserts médicaux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides en investissement à l'installation et au maintien des professionnels de santé » - soutien à l'installation des professionnels libéraux exerçant seuls ou en cabinet de groupe	255 000,00 € TTC	5,88 %	15 000,00 €
	Montant total de la subvention		15 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : DELPHINE BOIN MALBRANCHE
Adresse administrative : 2 RTE DE CHOISEL
78460 CHEVREUSE
Statut Juridique : Madame
Représentant : Madame DELPHINE BOIN MALBRANCHE, KINESITHERAPEUTE

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Offre de soins - Installation d'une professionnelle de santé (kinésithérapeute) - Montigny-le-Bretonneux (78)

- Zonage ARS : (ZI) - zone intermédiaire
- conventionnement : secteur 1
- primo-installant

Dates prévisionnelles : 1 février 2023 - 31 décembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Demande de démarrage anticipé des travaux en urgence permettant une ouverture de la structure à la date prévue.

Description :

La présente subvention vise à faciliter l'installation d'une kinésithérapeute dans un cabinet de groupe situé à Montigny-le-Bretonneux, quartier classé (ZI) zone intermédiaire.

Le cabinet regroupera à terme 2 kinésithérapeutes, un podologue/posturologue, et un ostéopathe/étiopathe. Un espace de consultation est également prévu afin d'accueillir un infirmier.

En vue de cette installation, elle effectue des travaux au sein du local qui accueillera son cabinet et acquiert l'équipement qui lui permettra d'accueillir ses premiers patients.

La patientèle est d'environ 3.000 par an dont 15% de cette patientèle serait bénéficiaire de la CMU, et ou de l'AME.

Les professionnels s'engagent à exercer leur activité en secteur 1 avec pratique du tiers payant.

Détail du calcul de la subvention :

La Région peut participer aux travaux d'installation et à l'acquisition d'équipements (médicaux, mobiliers ou informatiques) dans la limite de 50% maximum de la dépense subventionnable. Le plafond est de 15 000€ par professionnel.

Localisation géographique :

- MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2023

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	200 000,00	78,43%
Equipements médicaux	50 000,00	19,61%
Equipements mobiliers, matériels et informatiques	5 000,00	1,96%
Total	255 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Régionale Île-de-France (sollicitée)	15 000,00	5,88%
Emprunt	207 000,00	81,18%
Fonds propres	33 000,00	12,94%
Total	255 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX071944 - Offre de soins - Installation d'une professionnelle de santé (sage-femme) - Sceaux (92)

Dispositif : Aides en investissement à l'installation et au maintien des professionnels de santé » - soutien à l'installation des professionnels libéraux exerçant seuls ou en cabinet de groupe (n° 00000792)

Délibération Cadre : CR2017-126 modifiée du 21/09/2017

Imputation budgétaire : 904-414-20421-141004-300

Action : 14100402- Fonds régional de résorption des déserts médicaux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides en investissement à l'installation et au maintien des professionnels de santé » - soutien à l'installation des professionnels libéraux exerçant seuls ou en cabinet de groupe	59 001,00 € TTC	25,42 %	15 000,00 €
	Montant total de la subvention		15 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CATHERINE JOSETTE CLAIRE COQ

Adresse administrative : 1 RUE DU MARECHAL JOFFRE
92330 SCEAUX

Statut Juridique : Madame

Représentant : Madame CATHERINE JOSETTE CLAIRE COQ, SAGE FEMME

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Offre de soins - Installation d'une professionnelle de santé (sage-femme) - Sceaux (92)

- Zonage ARS : ZI (Zone d'Intermédiaire)

- Conventionnement : secteur 1

- Primo-installant

Dates prévisionnelles : 5 décembre 2022 - 31 décembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La bénéficiaire a dû acquérir son matériel en urgence avant le vote, afin d'ouvrir l'activité au public rapidement et de satisfaire les besoins des patients.

Description :

Installation d'une sage-femme échographiste dans la commune de Sceaux (92).

La ville de Sceaux a été définie par l'ARS "Zone Intermédiaire".

Le nombre de sage-femmes libérales sur la commune étant insuffisant par rapport à la demande, l'installation de cette nouvelle sage-femme vient renforcer l'offre de soins et permettre de réduire le temps d'attente des patientes avant d'avoir un rendez-vous.

La professionnelle de santé exercera son activité de sage-femme libérale en secteur 1 et prévoit des

consultations pré et post natales, de la rééducation périnéale, des cours de préparation à l'accouchement, de la surveillance de grossesses à haut risque, du suivi et de la prévention gynécologique.

La patientèle est d'environ 2.400 par an dont 10% de cette patientèle serait bénéficiaire de la CMU, et ou de l'AME.

Détail du calcul de la subvention :

La Région peut participer au financement de travaux d'installation et/ou d'acquisition d'équipements (médicaux, mobiliers et informatiques) à hauteur de 50 % maximum de la dépense subventionnable, dans la limite d'un plafond de subvention fixé à 15.000 € par professionnel.

Localisation géographique :

- SCEAUX

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2023

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	943,54	1,60%
Equipements mobiliers, matériels et informatiques	26 806,96	45,43%
Equipement de sécurisation	400,00	0,68%
Equipements médicaux	30 850,50	52,29%
Total	59 001,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Régionale Île-de-France (sollicitée)	15 000,00	25,42%
Subventions privées (préciser)	6 000,00	10,17%
Emprunt	38 001,00	64,41%
Total	59 001,00	100,00%

DOSSIER N° EX072102 - Offre de soins - Installation d'un professionnel de santé (médecin généraliste) - Sceaux (92)

Dispositif : Aides en investissement à l'installation et au maintien des professionnels de santé » - soutien à l'installation des professionnels libéraux exerçant seuls ou en cabinet de groupe (n° 00000792)

Délibération Cadre : CR2017-126 modifiée du 21/09/2017

Imputation budgétaire : 904-414-20421-141004-300

Action : 14100402- Fonds régional de résorption des déserts médicaux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides en investissement à l'installation et au maintien des professionnels de santé » - soutien à l'installation des professionnels libéraux exerçant seuls ou en cabinet de groupe	12 418,06 € TTC	50,00 %	6 209,03 €
	Montant total de la subvention		6 209,03 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : OLIVIER UGO VOISIN
Adresse administrative : 1 RUE DU MARECHAL JOFFRE
92330 SCEAUX
Statut Juridique : Monsieur
Représentant : Monsieur OLIVIER UGO VOISIN, MEDECIN GENERALISTE

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Offre de soins - Installation d'un professionnel de santé (médecin généraliste) - Sceaux (92)

- Zonage ARS : ZIP (Zone d'Intervention prioritaire)
- Conventionnement : secteur 2 avec optam
- Primo-installant

Dates prévisionnelles : 5 décembre 2022 - 31 décembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le professionnel de santé a dû acquérir en urgence ses équipements afin de faire face aux besoins de santé de la population locale.

Description :

La commune de Sceaux a été classée Zone d'Intervention Prioritaire par l'Agence régionale de Santé au dernier zonage ARS 2022.

Le projet est porté par la mairie de Sceaux devant la désertification médicale de la ville et face aux nombreux départs en retraite des praticiens depuis 2 ans (et d'autres à venir), laissant les patients sans médecin traitant ni recours aux soins ambulatoires.

Ce projet apportera à la ville de Sceaux et aux villes voisines un recours médical et la possibilité d'avoir un médecin traitant, notamment pour les personnes polypathologiques, ne pouvant pas se permettre de ne pas avoir de médecin référent. Le docteur Voisin travaille également à l'hôpital St Joseph à Paris, ce qui permet un accès plus simple aux services hospitalier et aux différents spécialistes pour sa patientèle et de réaliser un parcours de soins coordonné en faisant le lien ville-hôpital, essentiel pour les prises en charges complexes.

La patientèle est d'environ 4.000 par an dont 10% de cette patientèle serait bénéficiaire de la CMU, et ou de l'AME.

Détail du calcul de la subvention :

La Région peut participer au financement de travaux d'installation et/ou d'acquisition d'équipements (médicaux, mobiliers et informatiques) à hauteur de 50 % maximum de la dépense subventionnable, dans la limite d'un plafond de subvention fixé à 15.000 € par professionnel.

Localisation géographique :

- SCEAUX

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2023

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Mobilier	3 500,00	28,18%
matériels médicaux	5 063,03	40,77%
matériels informatiques	1 713,02	13,79%
installation alarme	537,60	4,33%
peinture	1 604,41	12,92%
Total	12 418,06	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Régionale Île-de-France (sollicitée)	6 209,03	50,00%
Fonds propres	6 209,03	50,00%
Total	12 418,06	100,00%

DOSSIER N° EX072261 - Offre de soins - Installation d'un professionnel de santé (médecin généraliste) - Montfermeil (93)

Dispositif : Aides en investissement à l'installation et au maintien des professionnels de santé » - soutien à l'installation des professionnels libéraux exerçant seuls ou en cabinet de groupe (n° 00000792)

Délibération Cadre : CR2017-126 modifiée du 21/09/2017

Imputation budgétaire : 904-414-20421-141004-300

Action : 14100402- Fonds régional de résorption des déserts médicaux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides en investissement à l'installation et au maintien des professionnels de santé » - soutien à l'installation des professionnels libéraux exerçant seuls ou en cabinet de groupe	92 376,00 € TTC	16,24 %	15 000,00 €
	Montant total de la subvention		15 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MEHDI BENHAMOUDA
Adresse administrative : 12 ALL WILLIAM GUTSCHMIDT
93390 CLICHY-SOUS-BOIS
Statut Juridique : Monsieur
Représentant : Monsieur MEHDI BENHAMOUDA, MEDECIN GENERALISTE

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Offre de soins - Installation d'un professionnel de santé (médecin généraliste) - Montfermeil (93)

- Zonage ARS : (ZIP+) - zone d'intervention prioritaire +
- Conventionnement : secteur 1
- primo-installant

Dates prévisionnelles : 1 mars 2023 - 31 décembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Demande de démarrage anticipé des travaux en urgence permettant une ouverture de la structure à la date prévue

Description :

La commune de Montfermeil a été classée comme « Zone d'Intervention Prioritaire + » lors du nouveau zonage ARS 2022.

Elle compte à ce jour, 13 médecins généralistes exclusifs, soit une densité de 4,8 médecins pour 10 000 habitants. La moyenne d'âge de ces médecins est de 56 ans et l'on remarque que parmi ces médecins, 4 sont âgés de plus de 60 ans, soit 31% des effectifs en médecine générale qui sont amenés à prendre leur retraite dans les 5 prochaines

années.

Le professionnel souhaite effectuer des travaux d'aménagement d'un cabinet de médecine générale, dans un local pré-identifié à Montfermeil.

L'arrivée de ce professionnel de santé va permettre l'amélioration de l'accès aux soins des habitants avec la prise en charge de 12.000 patients par an en assurant une activité 5 jours par semaine.

Détail du calcul de la subvention :

La Région peut participer aux travaux d'installation et à l'acquisition d'équipements (médicaux, mobiliers ou informatiques) dans la limite de 50% maximum de la dépense subventionnable. Le plafond est de 15 000€ par professionnel.

Localisation géographique :

- MONTFERMEIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2023

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	92 376,00	100,00%
Total	92 376,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Régionale Île-de-France (sollicitée)	15 000,00	16,24%
Emprunt	77 376,00	83,76%
Total	92 376,00	100,00%

DOSSIER N° EX072371 - Offre de soins - Installation d'une professionnelle de santé (médecin généraliste) - Sartrouville (78)

Dispositif : Aides en investissement à l'installation et au maintien des professionnels de santé » - soutien à l'installation des professionnels libéraux exerçant seuls ou en cabinet de groupe (n° 00000792)

Délibération Cadre : CR2017-126 modifiée du 21/09/2017

Imputation budgétaire : 904-414-20421-141004-300

Action : 14100402- Fonds régional de résorption des déserts médicaux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides en investissement à l'installation et au maintien des professionnels de santé » - soutien à l'installation des professionnels libéraux exerçant seuls ou en cabinet de groupe	10 052,08 € TTC	50,00 %	5 026,04 €
	Montant total de la subvention		5 026,04 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASTRID PATRICIA COLETTE CHAZAI

Adresse administrative : 17 RUE DE PICARDIE
78500 SARTROUVILLE

Statut Juridique : Madame

Représentant : Madame ASTRID PATRICIA COLETTE CHAZAI, MEDECIN GENERALISTE

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Offre de soins - Installation d'une professionnelle de santé (médecin généraliste) - Sartrouville (78)

- Zonage ARS : (ZIP) - zone d'intervention prioritaire
- conventionnement : secteur 1
- primo-installant

Dates prévisionnelles : 15 février 2023 - 31 décembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La professionnelle a dû acquérir en urgence ses équipements afin de faire face aux besoins de santé de la population locale.

Description :

La commune de Sartrouville est classée Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) par l'Agence Régionale de Santé.

L'installation d'un médecin généraliste dans la commune permettra d'améliorer l'offre de soins du territoire en matière de médecine. Il s'agit d'une primo-installation, il s'engage à exercer son activité en secteur 1.

Mme CHAZAI souhaite effectuer des travaux d'aménagement d'un cabinet dans un local pré-identifié à Sartrouville.

Elle souhaite également faire l'acquisition du matériel nécessaire à son installation et à l'exercice de sa discipline.

La bénéficiaire pourra exercer à la fois au sein de son futur cabinet, et à domicile, 5 jours par semaine.

Détail du calcul de la subvention :

La Région peut participer aux travaux d'installation et à l'acquisition d'équipements (médicaux, mobiliers ou informatiques) dans la limite de 50% maximum de la dépense subventionnable. Le plafond est de 15 000€ par professionnel.

Localisation géographique :

- SARTROUVILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2023

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Equipements médicaux	3 111,32	30,95%
Equipements mobiliers, matériels et informatiques	6 940,76	69,05%
Total	10 052,08	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Régionale Île-de-France (sollicitée)	5 026,04	50,00%
Emprunt	5 026,04	50,00%
Total	10 052,08	100,00%

DOSSIER N° EX072635 - Offre de soins - Installation d'une professionnelle de santé (sage-femme) - Auvers-sur-Oise (95)

Dispositif : Aides en investissement à l'installation et au maintien des professionnels de santé » - soutien à l'installation des professionnels libéraux exerçant seuls ou en cabinet de groupe (n° 00000792)

Délibération Cadre : CR2017-126 modifiée du 21/09/2017

Imputation budgétaire : 904-414-20421-141004-300

Action : 14100402- Fonds régional de résorption des déserts médicaux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides en investissement à l'installation et au maintien des professionnels de santé » - soutien à l'installation des professionnels libéraux exerçant seuls ou en cabinet de groupe	5 838,92 € TTC	50,00 %	2 919,46 €
	Montant total de la subvention		2 919,46 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : NICOLA DESMONTS KALIGA

Adresse administrative : 2 AV BOL D AIR
95220 HERBLAY

Statut Juridique : Madame

Représentant : Madame NICOLA DESMONTS KALIGA, SAGE FEMME

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Offre de soins - Installation d'une professionnelle de santé (sage-femme) - Auvers-sur-Oise (95)

- Zonage ARS : ZI (zone intermédiaire)

- Conventionnement : secteur 1

- Primo installant

Dates prévisionnelles : 15 juin 2023 - 31 décembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La professionnelle a dû acquérir en urgence ses équipements afin de faire face aux besoins de santé de la population locale.

Description :

Madame Kaliga, sage-femme, sollicite une aide pour équiper son cabinet en vue de son installation à Auvers-sur-Oise, commune classée en zone intermédiaire par l'ARS.

Cette nouvelle offre de soins en zone sous-dotée permettra la prise en charge de 2.700 patients par an dont 20 % seront des bénéficiaires de la CMU et de l'AME, elle réalisera également environ 200 téléconsultations par an.

Détail du calcul de la subvention :

La Région peut participer aux travaux d'installation et à l'acquisition d'équipements (médicaux, mobiliers ou informatiques) dans la limite de 50% maximum de la dépense subventionnable. Le plafond est de 15 000€ par professionnel.

Localisation géographique :

- AUVERS-SUR-OISE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2023

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Equipements médicaux	5 300,00	90,77%
Equipements mobiliers, matériels et informatiques	538,92	9,23%
Total	5 838,92	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Régionale Île-de-France (sollicitée)	2 919,46	50,00%
Emprunt	2 919,46	50,00%
Total	5 838,92	100,00%

DOSSIER N° EX072636 - Offre de soins - Installation d'une professionnelle de santé (sage-femme) - Sevrans (93)

Dispositif : Aides en investissement à l'installation et au maintien des professionnels de santé » - soutien à l'installation des professionnels libéraux exerçant seuls ou en cabinet de groupe (n° 00000792)

Délibération Cadre : CR2017-126 modifiée du 21/09/2017

Imputation budgétaire : 904-414-20421-141004-300

Action : 14100402- Fonds régional de résorption des déserts médicaux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides en investissement à l'installation et au maintien des professionnels de santé » - soutien à l'installation des professionnels libéraux exerçant seuls ou en cabinet de groupe	6 969,00 € TTC	50,00 %	3 484,50 €
	Montant total de la subvention		3 484,50 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : HUDA POSTIC ALTUNDAG

Adresse administrative : 16 RUE DES GENETS
29252 PLOUEZOC H

Statut Juridique : Madame

Représentant : Madame HUDA POSTIC ALTUNDAG, SAGE FEMME

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Offre de soins - Installation d'une professionnelle de santé (sage-femme) - Sevrans (93)

- Zonage ARS : ZI (zone intermédiaire)

- Conventionnement : secteur 1

- Primo installant

Dates prévisionnelles : 15 février 2023 - 31 décembre 2023

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La professionnelle a dû acquérir en urgence ses équipements afin de faire face aux besoins de santé de la population locale.

Description :

Le nombre de sage-femmes libérales sur la commune de Sevrans étant insuffisant par rapport à la demande, l'installation de cette nouvelle sage-femme vient renforcer l'offre de soins et permettre de réduire le temps d'attente des patientes avant d'avoir un rendez-vous.

Détail du calcul de la subvention :

La Région peut participer aux travaux d'installation et à l'acquisition d'équipements (médicaux, mobiliers

ou informatiques) dans la limite de 50% maximum de la dépense subventionnable. Le plafond est de 15 000€ par professionnel.

Localisation géographique :

- SEVRAN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2023

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Equipements médicaux	4 978,00	71,43%
Equipements mobiliers, matériels et informatiques	1 991,00	28,57%
Total	6 969,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Régionale Île-de-France (sollicitée)	3 484,50	50,00%
Fonds propres	3 484,50	50,00%
Total	6 969,00	100,00%

DOSSIER N° EX072647 - Offre de soins - Installation d'un professionnel de santé (médecin généraliste) - Villeneuve-la-Garenne (92)

Dispositif : Aides en investissement à l'installation et au maintien des professionnels de santé » - soutien à l'installation des professionnels libéraux exerçant seuls ou en cabinet de groupe (n° 00000792)

Délibération Cadre : CR2017-126 modifiée du 21/09/2017

Imputation budgétaire : 904-414-20421-141004-300

Action : 14100402- Fonds régional de résorption des déserts médicaux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides en investissement à l'installation et au maintien des professionnels de santé » - soutien à l'installation des professionnels libéraux exerçant seuls ou en cabinet de groupe	6 901,66 € TTC	50,00 %	3 450,83 €
	Montant total de la subvention		3 450,83 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : DOMINIQUE GONCALVES
Adresse administrative : 66 AVENUE DE VERDUN
92390 VILLENEUVE LA GARENNE
Statut Juridique : Monsieur
Représentant : Monsieur DOMINIQUE GONCALVES, MEDECIN GENERALISTE

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Offre de soins - Installation d'un professionnel de santé (médecin généraliste) - Villeneuve-la-Garenne (92)

- Zonage ARS : ZIP+ (zone d'intervention prioritaire plus)
- Conventionnement : secteur 1
- Primo installant

Dates prévisionnelles : 15 mars 2023 - 31 décembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le professionnel a dû acquérir en urgence ses équipements afin de faire face aux besoins de santé de la population locale.

Description :

Le docteur Gonzalez, primo-installant, souhaite acquérir des équipements matériels, mobiliers et informatiques pour son cabinet de médecin généraliste, au sein d'une MPS en collaboration avec d'autres praticiens.

La commune de Villeneuve-la-Garenne dans les hauts-de-Seine est classée en zone ZIP + (zone d'intervention prioritaire plus) par l'ARS. Ce sont 5.000 patients qui pourront bénéficier de cette nouvelle offre de soins.

Détail du calcul de la subvention :

La Région peut participer aux travaux d'installation et à l'acquisition d'équipements (médicaux, mobiliers ou informatiques) dans la limite de 50% maximum de la dépense subventionnable. Le plafond est de 15 000€ par professionnel.

Localisation géographique :

- VILLENEUVE-LA-GARENNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2023

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Equipements médicaux	3 684,02	53,38%
Equipements mobiliers, matériels et informatiques	3 217,64	46,62%
Total	6 901,66	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Régionale Île-de-France (sollicitée)	3 450,83	50,00%
Fonds propres	3 450,83	50,00%
Total	6 901,66	100,00%

DOSSIER N° EX072920 - Offre de soins - Installation d'une professionnelle de santé (kinésithérapeute) - Vitry-sur-Seine (94)

Dispositif : Aides en investissement à l'installation et au maintien des professionnels de santé » - soutien à l'installation des professionnels libéraux exerçant seuls ou en cabinet de groupe (n° 00000792)

Délibération Cadre : CR2017-126 modifiée du 21/09/2017

Imputation budgétaire : 904-414-20421-141004-300

Action : 14100402- Fonds régional de résorption des déserts médicaux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides en investissement à l'installation et au maintien des professionnels de santé » - soutien à l'installation des professionnels libéraux exerçant seuls ou en cabinet de groupe	61 300,00 € TTC	24,47 %	15 000,00 €
	Montant total de la subvention		15 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : AZIZA BERDAL

Adresse administrative : 21 RUE DE LA PETITE SAUSSAIE
94400 VITRY SUR SEINE

Statut Juridique : Madame

Représentant : Madame AZIZA BERDAL, KINESITHERAPEUTE

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Offre de soins - Installation d'une professionnelle de santé (kinésithérapeute) - Vitry-sur-Seine (94)

- Zonage ARS : ZI (zone intermédiaire)
- Conventionnement : secteur 1
- Primo installant

Dates prévisionnelles : 6 février 2023 - 31 décembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Mme Berdal a dû acquérir en urgence ses équipements afin de faire face aux besoins de santé de la population locale.

Description :

La commune de Vitry-sur-Seine est classée en zone d'intervention prioritaire par l'Agence Régionale de Santé.

Depuis 2010, Mme Berdal était en contrat d'assistant collaborateur. Elle souhaite s'installer en tant que libéral au sein d'un cabinet de kinésithérapie.

L'installation d'un masseur-kinésithérapeute dans la commune permettra d'améliorer l'offre de soins du territoire en matière de kinésithérapie. Il s'engage à exercer son activité en secteur 1 au sein du cabinet et pourra accueillir jusqu'à un tiers de patients bénéficiaire de la CMU.

Détail du calcul de la subvention :

La Région peut participer aux travaux d'installation et à l'acquisition d'équipements (médicaux, mobiliers ou informatiques) dans la limite de 50% maximum de la dépense subventionnable. Le plafond est de 15 000€ par professionnel.

Localisation géographique :

- VITRY-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2023

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	38 300,00	62,48%
Equipements médicaux	18 000,00	29,36%
Equipements mobiliers, matériels et informatiques	5 000,00	8,16%
Total	61 300,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Régionale Île-de-France (sollicitée)	15 000,00	24,47%
Autres subventions publiques (préciser)	6 300,00	10,28%
Emprunt	40 000,00	65,25%
Total	61 300,00	100,00%

DOSSIER N° EX072967 - Offre de soins - Installation d'un professionnel de santé (médecin généraliste) - 75013 Paris

Dispositif : Aides en investissement à l'installation et au maintien des professionnels de santé » - soutien à l'installation des professionnels libéraux exerçant seuls ou en cabinet de groupe (n° 00000792)

Délibération Cadre : CR2017-126 modifiée du 21/09/2017

Imputation budgétaire : 904-414-20421-141004-300

Action : 14100402- Fonds régional de résorption des déserts médicaux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides en investissement à l'installation et au maintien des professionnels de santé » - soutien à l'installation des professionnels libéraux exerçant seuls ou en cabinet de groupe	1 431,30 € TTC	50,00 %	715,65 €
	Montant total de la subvention		715,65 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MICKAEL BILLY ATLAN
Adresse administrative : 22 BOULEVARD DIDEROT
75012 PARIS 12E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Monsieur
Représentant : Monsieur MICKAEL BILLY ATLAN, MEDECIN GENERALISTE

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Offre de soins - Installation d'un professionnel de santé (médecin généraliste) - 75013 Paris

- Zonage ARS : ZAC (Zone d'action complémentaire)
- Conventionnement : secteur 1
- Primo-installant

Dates prévisionnelles : 10 mars 2023 - 31 décembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le professionnel de santé a dû acquérir en urgence ses équipements afin de faire face aux besoins de santé de la population locale.

Description :

Le 13ème arrondissement a été définie Zone d'Action Complémentaire par le zonage de l'ARS en 2022. L'arrondissement compte actuellement 121 médecins généraliste (médecins traitants), soit une densité de 6,7 médecins pour 10 000 habitants. Ces médecins ont une moyenne d'âge de 52 ans et parmi eux, 47 sont âgés de plus de 60 ans, soit 39% de ses effectifs en médecine générale qui risque de partir dans les prochaines années.

L'installation d'un jeune médecin généraliste dans le 13e arrondissement de Paris (31 ans) permettra de répondre aux besoins de la population (accès à un médecin traitant) et pallier les départs en retraite des médecins vieillissant et lutter contre la désertification médicale.

Détail du calcul de la subvention :

La Région peut participer au financement de travaux d'installation et/ou d'acquisition d'équipements (médicaux, mobiliers et informatiques) à hauteur de 50 % maximum de la dépense subventionnable, dans la limite d'un plafond de subvention fixé à 15.000 € par professionnel.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2023

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Equipements médicaux	113,58	7,94%
Equipements mobiliers, matériels et informatiques	1 317,72	92,06%
Total	1 431,30	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Régionale Île-de-France (sollicitée)	715,65	50,00%
Emprunt	715,65	50,00%
Total	1 431,30	100,00%

DOSSIER N° EX072968 - Offre de soins - Installation d'une professionnelle de santé (médecin généraliste) - Vélizy-Villacoublay (78).

Dispositif : Aides en investissement à l'installation et au maintien des professionnels de santé » - soutien à l'installation des professionnels libéraux exerçant seuls ou en cabinet de groupe (n° 00000792)

Délibération Cadre : CR2017-126 modifiée du 21/09/2017

Imputation budgétaire : 904-414-20421-141004-300

Action : 14100402- Fonds régional de résorption des déserts médicaux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides en investissement à l'installation et au maintien des professionnels de santé » - soutien à l'installation des professionnels libéraux exerçant seuls ou en cabinet de groupe	9 357,60 € TTC	50,00 %	4 678,80 €
	Montant total de la subvention		4 678,80 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ELVIRE HAASER

Adresse administrative : 95 RUE BERLIOZ
78140 VELIZY VILLACOUBLAY

Statut Juridique : Madame

Représentant : Madame ELVIRE HAASER, MEDECIN GENERALISTE

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Offre de soins - Installation d'une professionnelle de santé (médecin généraliste) - Vélizy-Villacoublay (78).

- Zonage ARS : ZAC (zone d'action complémentaire depuis mars 2022)

- Conventionnement : secteur 1

- Primo installant

Dates prévisionnelles : 17 avril 2023 - 31 décembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La professionnelle de santé a dû acquérir en urgence ses équipements afin de faire face aux besoins de santé de la population locale.

Description :

"La commune de Vélizy Villacoublay a été classé zone d'Action Complémentaire par l'ARS au dernier zonage 2022. Elle dispose de 14 médecins généralités (médecins traitants), soit une densité de 6 médecins pour 10 000 habitants. La moyenne d'âge de ces médecins est de 54 ans et parmi eux 4 sont âgés de plus de 60 ans, soit 30% des effectifs en médecine générale qui devraient partir dans les prochaines années à venir.

L'installation d'une jeune médecin généraliste sur la commune permettra de :

- Répondre aux besoins de la population (accès à un médecin traitant) - Pallier les départs en retraite des médecins vieillissant et lutter contre la désertification médicale. "

Détail du calcul de la subvention :

La Région peut participer au financement de travaux d'installation et/ou d'acquisition d'équipements (médicaux, mobiliers et informatiques) à hauteur de 50 % maximum de la dépense subventionnable, dans la limite d'un plafond de subvention fixé à 15.000 € par professionnel.

Localisation géographique :

- VELIZY-VILLACOUBLAY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2023

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Equipements médicaux	3 841,00	41,05%
Equipements mobiliers, matériels et informatiques	5 516,60	58,95%
Total	9 357,60	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Régionale Île-de-France (sollicitée)	4 678,80	50,00%
Emprunt	4 678,80	50,00%
Total	9 357,60	100,00%

DOSSIER N° EX072996 - Offre de soins - Installation d'un professionnel de santé (pédiatre) - Sevrans (93)

Dispositif : Aides en investissement à l'installation et au maintien des professionnels de santé » - soutien à l'installation des professionnels libéraux exerçant seuls ou en cabinet de groupe (n° 00000792)

Délibération Cadre : CR2017-126 modifiée du 21/09/2017

Imputation budgétaire : 904-414-20421-141004-300

Action : 14100402- Fonds régional de résorption des déserts médicaux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides en investissement à l'installation et au maintien des professionnels de santé » - soutien à l'installation des professionnels libéraux exerçant seuls ou en cabinet de groupe	3 357,50 € TTC	50,00 %	1 678,75 €
	Montant total de la subvention		1 678,75 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : BILAL AOUN
Adresse administrative : 2 RUE FREDERIC JOLIOT CURIE
93270 SEVRANS
Statut Juridique : Monsieur
Représentant : Monsieur BILAL AOUN, PEDIATRE

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Offre de soins - Installation d'un professionnel de santé (pédiatre) - Sevrans (93)

- Zonage ARS : ZIP + (Zone d'Intervention prioritaire +)
- Conventionnement : secteur 2 optam
- Primo-installant

Dates prévisionnelles : 15 février 2023 - 31 décembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Achats en urgence en prévision de son installation

Description :

L'installation du docteur Aoun, pédiatre à Sevrans, fait de lui le 1er pédiatre de la commune de 52 716 habitants. La ville est située en zone d'intervention prioritaire plus (ZIP+) par l'Agence Régionale de Santé.

Cette nouvelle offre de soins en zone sous-dotée permettra la prise en charge de 5 000 patients par an dont 20 % seront des bénéficiaires de la CMU et de l'AME.

Le médecin exercera son activité en secteur secteur 2-convention OPTAM, au sein d'un cabinet de

groupe.

Détail du calcul de la subvention :

La Région peut participer aux travaux d'installation et à l'acquisition d'équipements (médicaux, mobiliers ou informatiques) dans la limite de 50% maximum de la dépense subventionnable. Le plafond est de 15 000€ par professionnel.

Localisation géographique :

- SEVRAN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2023

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Equipements médicaux, mobiliers, matériels et informatiques	3 357,50	100,00%
Total	3 357,50	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Régionale Île-de-France (sollicitée)	1 678,75	50,00%
Emprunt	1 678,75	50,00%
Total	3 357,50	100,00%

DOSSIER N° EX073003 - Offre de soins - Installation d'une professionnelle de santé (médecin généraliste) - Enghien les Bains (95)

Dispositif : Aides en investissement à l'installation et au maintien des professionnels de santé » - soutien à l'installation des professionnels libéraux exerçant seuls ou en cabinet de groupe (n° 00000792)

Délibération Cadre : CR2017-126 modifiée du 21/09/2017

Imputation budgétaire : 904-414-20421-141004-300

Action : 14100402- Fonds régional de résorption des déserts médicaux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides en investissement à l'installation et au maintien des professionnels de santé » - soutien à l'installation des professionnels libéraux exerçant seuls ou en cabinet de groupe	16 809,00 € TTC	50,00 %	8 404,50 €
	Montant total de la subvention		8 404,50 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : VIEIRA PATRICIA

Adresse administrative : 14 RUE DE LA REPUBLIQUE
95120 ERMONT

Statut Juridique : Madame

Représentant : Madame PATRICIA VIERA, MEDECIN GENERALISTE

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Offre de soins - Installation d'une professionnelle de santé (médecin généraliste) - Enghien les Bains (95)

- Zonage ARS : ZAC (zone d'action complémentaire depuis mars 2022)

- Conventionnement : secteur 1

- Primo installant

Dates prévisionnelles : 15 mars 2023 - 31 décembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La professionnelle de santé a dû acquérir en urgence ses équipements afin de faire face aux besoins de santé de la population locale.

Description :

Installation d'un nouveau médecin généraliste primo installant dans la commune de Enghien-les-Bains (95)

La ville de Enghien-les-Bains (95) a été définie par l'ARS "ZAC" (zone d'activité complémentaire). L'arrivée de ce nouveau médecin généraliste va permettre d'améliorer l'offre de soins et de réduire les délais de consultation dans les communes avoisinantes.

Détail du calcul de la subvention :

La Région peut participer au financement de travaux d'installation et/ou d'acquisition d'équipements (médicaux, mobiliers et informatiques) à hauteur de 50 % maximum de la dépense subventionnable, dans la limite d'un plafond de subvention fixé à 15.000 € par professionnel.

Localisation géographique :

- ENGHIE-N-LES-BAINS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2023

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Equipements médicaux	9 488,80	56,45%
matériels informatiques	4 370,25	26,00%
mobiliers	2 514,20	14,96%
bureautique	435,75	2,59%
Total	16 809,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Régionale Île-de-France (sollicitée)	8 404,50	50,00%
Fonds propres	8 404,50	50,00%
Total	16 809,00	100,00%

DOSSIER N° EX073242 - Offre de soins - Installation d'un professionnel de santé (kinésithérapeute) - 75020 - Paris

Dispositif : Aides en investissement à l'installation et au maintien des professionnels de santé » - soutien à l'installation des professionnels libéraux exerçant seuls ou en cabinet de groupe (n° 00000792)

Délibération Cadre : CR2017-126 modifiée du 21/09/2017

Imputation budgétaire : 904-414-20421-141004-300

Action : 14100402- Fonds régional de résorption des déserts médicaux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides en investissement à l'installation et au maintien des professionnels de santé » - soutien à l'installation des professionnels libéraux exerçant seuls ou en cabinet de groupe	101 128,14 € TTC	14,83 %	15 000,00 €
	Montant total de la subvention		15 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : BERDOU REMI NACIMO

Adresse administrative : 43 RUE DU TELEGRAPHE
75020 PARIS

Statut Juridique : Monsieur

Représentant : Monsieur REMI-NACIMO BERDOU, KINESITHERAPEUTE

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Offre de soins - Installation d'un professionnel de santé (kinésithérapeute) - 75020 - Paris

- Zonage ARS : (ZI) - zone intermédiaire

- conventionnement : secteur 1

- primo-installant

Dates prévisionnelles : 30 janvier 2022 - 31 décembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le professionnel de santé a dû débiter ses travaux et acquérir son équipements en urgence afin d'accueillir au plus vite les patients.

Description :

Le projet consiste par le maintien et la réhabilitation par l'installation d'un cabinet paramédical afin de pallier les départs en retraite d'anciens kinés. Ce cabinet sera constitué de : 1 podologue, 4 infirmiers, 3 kinésithérapeutes.

Le Territoire bénéficie de seulement 125 kinés actifs sur l'ensemble du 20ème arrondissement de Paris, soit l'équivalent de 6 kinésithérapeutes pour 10.000 habitants (chiffres cartosanté) avec une forte proportion de patients bénéficiant des minima sociaux (28.974 € revenu fiscal médian par ménage d'après

l'INSEE soit le 2ème arrondissement le plus pauvre de Paris). De plus le 20ème arrondissement est le seul arrondissement parisien présentant une diminution de 20 kinésithérapeutes sur les 5 dernières années (cartosanté) la démographie ne va pas dans une direction rassurante.

L'installation de ce nouveau kinésithérapeute permettra d'améliorer l'accès aux soins et la continuité des soins avec les autres professionnels de santé au sein du cabinet.

Détail du calcul de la subvention :

La Région peut participer aux travaux d'installation et à l'acquisition d'équipements (médicaux, mobiliers ou informatiques) dans la limite de 50% maximum de la dépense subventionnable. Le plafond est de 15 000€ par professionnel.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2023

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	89 935,70	88,93%
Equipements médicaux	6 969,29	6,89%
Equipements mobiliers, matériels et informatiques	3 167,39	3,13%
Equipement de sécurisation si déjà installé-e	1 055,76	1,04%
Total	101 128,14	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Régionale Île-de-France (sollicitée)	15 000,00	14,83%
Emprunt	60 000,00	59,33%
Fonds propres	26 128,14	25,84%
Total	101 128,14	100,00%

**DOSSIER N° EX073243 - Offre de soins - Installation d'un professionnel de santé
(kinésithérapeute) - 75020 - Paris**

Dispositif : Aides en investissement à l'installation et au maintien des professionnels de santé » - soutien à l'installation des professionnels libéraux exerçant seuls ou en cabinet de groupe (n° 00000792)

Délibération Cadre : CR2017-126 modifiée du 21/09/2017

Imputation budgétaire : 904-414-20421-141004-300

Action : 14100402- Fonds régional de résorption des déserts médicaux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides en investissement à l'installation et au maintien des professionnels de santé » - soutien à l'installation des professionnels libéraux exerçant seuls ou en cabinet de groupe	101 128,14 € TTC	14,83 %	15 000,00 €
	Montant total de la subvention		15 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MARTIN PESCHANSKI

Adresse administrative : 43 RUE DU TELEGRAPHE
75011 PARIS 11E ARRONDISSEMENT

Statut Juridique : Monsieur

Représentant : Monsieur MARTIN PESCHANSKI, KINESITHERAPEUTE

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Offre de soins - Installation d'un professionnel de santé (kinésithérapeute) - 75020 - Paris

- Zonage ARS : (ZI) - zone intermédiaire
- conventionnement : secteur 1
- primo-installant

Dates prévisionnelles : 30 janvier 2022 - 31 décembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le professionnel de santé a dû débiter ses travaux et acquérir son équipements en urgence afin d'accueillir au plus vite les patients.

Description :

Installation d'un nouveau kinésithérapeute dans le 20ème arrondissement de Paris. Il s'agit de la reprise d'un cabinet menaçant de fermer après les départs de plusieurs professionnels de santé.

L'arrondissement a été définie par l'ARS "Zone d'intervention prioritaire" (ZIP). L'installation de ce nouveau kinésithérapeute permettra d'améliorer l'accès aux soins et la continuité des soins avec les autres professionnels de santé déjà installés sur le territoire.

Détail du calcul de la subvention :

La Région peut participer aux travaux d'installation et à l'acquisition d'équipements (médicaux, mobiliers ou informatiques) dans la limite de 50% maximum de la dépense subventionnable. Le plafond est de 15 000€ par professionnel.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2023

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	89 935,70	88,93%
Equipements médicaux	6 969,29	6,89%
Equipements mobiliers, matériels et informatiques	3 167,39	3,13%
Equipement de sécurisation si déjà installé-e	1 055,76	1,04%
Total	101 128,14	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Régionale Île-de-France (sollicitée)	15 000,00	14,83%
Emprunt	60 000,00	59,33%
Fonds propres	26 128,14	25,84%
Total	101 128,14	100,00%

DOSSIER N° EX073391 - Offre de soins - Installation d'une professionnelle de santé (médecin généraliste) - Garges-lès-Gonesse (95)

Dispositif : Aides en investissement à l'installation et au maintien des professionnels de santé » - soutien à l'installation des professionnels libéraux exerçant seuls ou en cabinet de groupe (n° 00000792)

Délibération Cadre : CR2017-126 modifiée du 21/09/2017

Imputation budgétaire : 904-414-20421-141004-300

Action : 14100402- Fonds régional de résorption des déserts médicaux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides en investissement à l'installation et au maintien des professionnels de santé » - soutien à l'installation des professionnels libéraux exerçant seuls ou en cabinet de groupe	4 411,80 € TTC	50,00 %	2 205,90 €
	Montant total de la subvention		2 205,90 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : AICHA TAIBI

Adresse administrative : 42 RUE CURIAL
75019 PARIS

Statut Juridique : Madame

Représentant : Madame AICHA TAIBI, MEDECIN GENERALISTE

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Offre de soins - Installation d'une professionnelle de santé (médecin généraliste) - Garges-lès-Gonesse (95)

- Zonage ARS : ZIP + (Zone d'Intervention Prioritaire +)

- Conventionnement : secteur 2 optam

- Primo-installant

Dates prévisionnelles : 10 avril 2023 - 31 décembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé :

La professionnelle de santé a dû acquérir en urgence ses équipements afin de faire face aux besoins de santé de la population locale.

Description :

La commune de Garges-lès-Gonesse a été classé ZIP+ par l'ARS au dernier zonage 2022. Elle dispose de 22 médecins généralités (médecins traitants), soit une densité de 5,1 médecins pour 10 000 habitants. La moyenne d'âge de ces médecins est de 51 ans et parmi eux 7 sont âgés de plus de 60 ans, soit 32% des effectifs en médecine générale qui devraient partir dans les prochaines années.

L'installation d'une jeune médecin généraliste sur la commune permettra de répondre aux besoins de la population (accès à un médecin traitant) et de pallier les départs en retraite des médecins vieillissants. Le professionnel de santé souhaite élargir son champ d'exercice en accueillant une patientèle adulte et pédiatrique grâce à un DU de gynécologie en médecine générale.

La patientèle est d'environ 3.300 personnes, sans compter les enfants.
15% de cette patientèle serait bénéficiaire de la CMU, et 5% de l'AME.

En outre, la spécialisation de la bénéficiaire en gynécologie élargit la patientèle aux femmes en âge de procréer.

Détail du calcul de la subvention :

La Région peut participer au financement de travaux d'installation et/ou d'acquisition d'équipements (médicaux, mobiliers et informatiques) à hauteur de 50 % maximum de la dépense subventionnable, dans la limite d'un plafond de subvention fixé à 15.000 € par professionnel.

Localisation géographique :

- GARGES-LES-GONESSE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2023

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Equipements médicaux	1 360,40	30,84%
Equipements mobiliers, matériels et informatiques	3 051,40	69,16%
Total	4 411,80	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Régionale Île-de-France (sollicitée)	2 205,90	50,00%
Emprunt	2 205,90	50,00%
Total	4 411,80	100,00%

DOSSIER N° EX073523 - Offre de soins - Installation d'une professionnelle de santé (médecin généraliste) - Cormeilles-en-Parisis (95)

Dispositif : Aides en investissement à l'installation et au maintien des professionnels de santé » - soutien à l'installation des professionnels libéraux exerçant seuls ou en cabinet de groupe (n° 00000792)

Délibération Cadre : CR2017-126 modifiée du 21/09/2017

Imputation budgétaire : 904-414-20421-141004-300

Action : 14100402- Fonds régional de résorption des déserts médicaux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides en investissement à l'installation et au maintien des professionnels de santé » - soutien à l'installation des professionnels libéraux exerçant seuls ou en cabinet de groupe	20 906,60 € TTC	50,00 %	10 453,30 €
	Montant total de la subvention		10 453,30 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : EMELINE RENEE AGNES LEONE MARIE BONIN
Adresse administrative : 79 BOULEVARD MAURICE BERTEAUX
95130 FRANCONVILLE
Statut Juridique : Madame
Représentant : Madame EMELINE RENEE AGNES LEONE MARI BONIN, MEDECIN GENERALISTE

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Offre de soins - Installation d'une professionnelle de santé (médecin généraliste) - Cormeilles-en-Parisis (95)

- Zonage ARS : ZIP+ (zone d'intervention prioritaire +)

- Conventionnement : secteur 1

- Primo installant

Dates prévisionnelles : 15 mars 2023 - 31 décembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La professionnelle de santé a dû acquérir en urgence ses équipements afin de faire face aux besoins de santé de la population locale.

Description :

Installation d'un nouveau médecin généraliste primo installant dans la commune de Cormeilles-en-Parisis (95)

La ville de Cormeilles-en-Parisis (95) a été définie par l'ARS "ZIP+ (zone d'intervention prioritaire +).

L'arrivée de ce nouveau médecin généraliste va permettre d'améliorer l'offre de soins et de réduire les délais de consultation dans les communes avoisinantes.

Détail du calcul de la subvention :

La Région peut participer au financement de travaux d'installation et/ou d'acquisition d'équipements (médicaux, mobiliers et informatiques) à hauteur de 50 % maximum de la dépense subventionnable, dans la limite d'un plafond de subvention fixé à 15.000 € par professionnel.

Localisation géographique :

- CORMEILLES-EN-PARISIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2023

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Equipements médicaux	8 150,45	38,99%
Equipements mobiliers, matériels et informatiques	12 756,15	61,01%
Total	20 906,60	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Régionale Île-de-France (sollicitée)	10 453,30	50,00%
Fonds propres	10 453,30	50,00%
Total	20 906,60	100,00%

DOSSIER N° 22006526 - Offre de soins - Installation d'une professionnelle de santé (chirurgien-dentiste) - Lagny-sur-Marne (77)

Dispositif : Aides en investissement à l'installation et au maintien des professionnels de santé » - soutien à l'installation des professionnels libéraux exerçant seuls ou en cabinet de groupe (n° 00000792)

Délibération Cadre : CR2017-126 modifiée du 21/09/2017

Imputation budgétaire : 904-414-20421-141004-300

Action : 14100402- Fonds régional de résorption des déserts médicaux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides en investissement à l'installation et au maintien des professionnels de santé » - soutien à l'installation des professionnels libéraux exerçant seuls ou en cabinet de groupe	32 369,70 € TTC	46,34 %	15 000,00 €
	Montant total de la subvention		15 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SELAS DU DR YORAM MAMAM
Adresse administrative : 46 RUE DU CHEMIN DE FER
77400 LAGNY-SUR-MARNE
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Madame Rebecca COHEN, Chirurgien dentiste

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Offre de soins - Installation d'une professionnelle de santé (chirurgien-dentiste) - Lagny-sur-Marne (77)

- Zonage ARS : (ZIP) - zone d'intervention prioritaire
- Conventionnement : secteur 1
- primo-installant

Dates prévisionnelles : 1 juin 2022 - 31 décembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le docteur Cohen a dû acquérir en urgence ses équipements afin de faire face aux besoins de santé de la population locale.

Description :

Madame Rebecca Cohen est docteure en chirurgie dentaire depuis 2021.

La docteure a exercé en tant que salariée au sein d'un cabinet situé à Villemomble (93) et souhaite s'installer dans son propre cabinet à Lagny-sur-Marne (77).

La professionnelle de santé, souhaite acquérir différents matériels médicaux et effectuer des travaux.

Les travaux portent sur la mise aux normes d'une salle de consultations et de mise en accessibilité. Le local sera adapté à l'accueil de tous les patients.

La professionnelle de santé proposera des consultations ouvertes, journées pleines, sur rendez-vous avec 1/3 des rendez-vous en urgence du jour, en secteur 1, visant ainsi une patientèle d'environ 2.700 personnes de tout âge, 270 bénéficiaires de CMU et 35 de l'AME.

Détail du calcul de la subvention :

La Région peut participer aux travaux d'installation et à l'acquisition d'équipements (médicaux, mobiliers ou informatiques) dans la limite de 50% maximum de la dépense subventionnable. Le plafond est de 15 000€ par professionnel.

Localisation géographique :

- LAGNY-SUR-MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2023

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Matériels médicaux, informatiques et mobiliers	32 369,70	100,00%
Total	32 369,70	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Régionale Île-de-France (sollicitée)	15 000,00	46,34%
Fonds propres	17 369,70	53,66%
Total	32 369,70	100,00%

DOSSIER N° 23003109 - Offre de soins - Installation d'un professionnel de santé (médecin généraliste) - 75016 Paris

Dispositif : Aides en investissement à l'installation et au maintien des professionnels de santé » - soutien à l'installation des professionnels libéraux exerçant seuls ou en cabinet de groupe (n° 00000792)

Délibération Cadre : CR2017-126 modifiée du 21/09/2017

Imputation budgétaire : 904-414-20421-141004-300

Action : 14100402- Fonds régional de résorption des déserts médicaux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides en investissement à l'installation et au maintien des professionnels de santé » - soutien à l'installation des professionnels libéraux exerçant seuls ou en cabinet de groupe	24 451,00 € TTC	50,00 %	12 225,50 €
	Montant total de la subvention		12 225,50 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SELARL DU DOCTEUR REKIK

Adresse administrative : 19 RUE CHAILLOT
75016 PARIS

Statut Juridique : Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée

Représentant : Monsieur FAKHER REKIK, MEDECIN GENERALISTE

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Offre de soins - Installation d'un professionnel de santé (médecin généraliste) - 75016 Paris.

- Zonage ARS : ZAC (zone d'action complémentaire depuis mars 2022)

- Conventionnement : secteur 1

- Primo installant

Dates prévisionnelles : 15 août 2022 - 31 décembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le médecin généraliste a dû acquérir en urgence ses équipements afin de faire face aux besoins de santé de la population locale.

Description :

Installation d'un médecin généraliste dans le 16ème arrondissement de Paris, défini selon l'ARS comme zone d'action complémentaire.

Le professionnel après avoir été médecin urgentiste en milieu hospitalier souhaite reprendre le cabinet d'un médecin généraliste partant à la retraite, afin d'y assurer la continuité des soins, et la reprise de la patientèle par un nouveau médecin généraliste.

La patientèle est d'environ 5000 par an pour environ dont 1.088 patients en tant que médecin traitant, 5%

de cette patientèle serait bénéficiaire de la CMU, et ou de l'AME.

Le bénéficiaire souhaite une aide afin d'acquérir l'équipement nécessaire pour lancer son activité, il est conventionné en secteur 1 et pratique le tiers payant.

Une garde sera assurée les week-end.

Détail du calcul de la subvention :

La Région peut participer aux travaux d'installation et à l'acquisition d'équipements (médicaux, mobiliers ou informatiques) dans la limite de 50% maximum de la dépense subventionnable. Le plafond est de 15 000€ par professionnel.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2023

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Mobiliers, matériels médicaux et informatiques	20 443,00	83,61%
Travaux	4 008,00	16,39%
Total	24 451,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Régionale Île-de-France (sollicitée)	12 225,50	50,00%
Fonds propres	12 225,50	50,00%
Total	24 451,00	100,00%

DOSSIER N° EX071544 - Offre de soins - Aide aux structures collectives - Création d'une Maison médicale à Saint-Nom-la-Bretèche (78)

Dispositif : Soutien à la création de cabinet de groupe (n° 00001150)

Délibération Cadre : CR2017-126 modifié du 21/09/2017

Imputation budgétaire : 904-414-2041412-141004-300

Action : 14100402- Fonds régional de résorption des déserts médicaux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la création de cabinet de groupe	298 090,00 € HT	30,00 %	89 427,00 €
	Montant total de la subvention		89 427,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SAINT NOM LA BRETECHE

Adresse administrative : 32 RUE DE LA FONTAINE DES VAUX
78860 SAINT NOM LA BRETECHE

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Gilles STUDNIA, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : créer une maison médicale à Saint-Nom-la-Bretèche (78)

Dates prévisionnelles : 1 mars 2022 - 1 septembre 2023

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Demande de démarrage anticipé des travaux permettant une ouverture de la structure à la date prévue.

Description :

Création de la Maison médicale Place d'Europe à Saint-Nom-la-Bretèche.

- La commune est classée en Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) par l'ARS.
- Les médecins généralistes sont conventionnés secteur 1.

La commune dispose de 4 médecins généralistes, soit une densité de 8,1 médecins pour 10 000 habitants. 50% des médecins généralistes devraient partir en retraite dans les prochaines années.

L'objectif de la création de cette maison médicale est de répondre aux besoins de la population en termes d'accès à un médecin traitant et aux soins de gynécologie et de maïeutique. Cette maison médicale rassemblera : 2 médecins généralistes dont 1 primo-installant et 1 sage-femme.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La Région peut participer à l'acquisition foncière, aux travaux d'installation et charges afférentes et à l'acquisition d'équipements (médicaux, mobiliers et informatiques) dans la limite de :

- 30% de la dépense subventionnable dans la limite de 250 000€ pour l'acquisition foncière et les travaux
- 50% de la dépense subventionnable dans la limite de 100 000€ pour les équipements

Localisation géographique :

- SAINT-NOM-LA-BRETECHE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2023

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux et charges afférentes	298 090,00	100,00%
Total	298 090,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	89 427,00	30,00%
Subvention Régionale Île-de-France (sollicitée)	89 427,00	30,00%
Agence régionale de santé (sollicitée)	119 236,00	40,00%
Total	298 090,00	100,00%

DOSSIER N° EX065978 - Offre de soins - Aide aux structures collectives - Création d'un cabinet de groupe à Paris (75)

Dispositif : Soutien à la création de cabinet de groupe (n° 00001150)

Délibération Cadre : CR2017-126 modifié du 21/09/2017

Imputation budgétaire : 904-414-20422-141004-300

Action : 14100402- Fonds régional de résorption des déserts médicaux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la création de cabinet de groupe	1 621 468,00 € TTC	15,42 %	250 000,00 €
	Montant total de la subvention		250 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : GOOD DOCTOR

Adresse administrative : 11 RUE DE VARIZE
75016 PARIS 16E ARRONDISSEMENT

Statut Juridique : Société Civile Immobilière

Représentant : Monsieur WILLIAM ECLANCHER, Associé

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : créer un cabinet de groupe à Paris (75)

Dates prévisionnelles : 1 juin 2022 - 30 juin 2023

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Demande de démarrage anticipé des travaux en urgence permettant une ouverture de la structure à la date prévue.

Description :

Création d'un cabinet médical pluriprofessionnel à Paris 16ème.

- La commune a été définie par l'ARS, lors du dernier zonage 2022 - comme ZAC
- Les médecins généralistes sont conventionnés en Secteur 1

Cet arrondissement fait face à 3 problématiques :

- Le vieillissement de la population et la hausse des besoins de santé
- Les départs en retraite de médecins non remplacés
- Le besoin de créer des structures d'exercice de groupe pour favoriser l'installation des primo installant.

Les locaux s'étendent sur une superficie de 163 m². Les travaux auront pour objectif l'acquisition et la rénovation de l'ensemble de la structure, la création de 6 box de consultation et un espace d'accueil. 5 médecins généralistes et un ergothérapeute sont impliqués dans le projet.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La Région peut participer à l'acquisition foncière, aux travaux d'installation et charges afférentes et à l'acquisition d'équipements (médicaux, mobiliers et informatiques) dans la limite de :

- 30% de la dépense subventionnable dans la limite de 250 000€ pour l'acquisition foncière et les travaux
- 50% de la dépense subventionnable dans la limite de 100 000€ pour les équipements

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2023

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Acquisition foncière et charges afférentes	1 380 000,00	85,11%
Travaux et charges afférentes	241 468,00	14,89%
Total	1 621 468,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Emprunt	1 121 468,00	69,16%
Subvention Régionale Île-de-France (sollicitée)	250 000,00	15,42%
Subventions ARS	250 000,00	15,42%
Total	1 621 468,00	100,00%

DOSSIER N° EX070915 - Offre de soins - Aide aux structures collectives - Création d'une maison médicale à Bagneux (92)

Dispositif : Soutien à la création de cabinet de groupe (n° 00001150)

Délibération Cadre : CR2017-126 modifié du 21/09/2017

Imputation budgétaire : 904-414-20422-141004-300

Action : 14100402- Fonds régional de résorption des déserts médicaux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la création de cabinet de groupe	545 328,19 € TTC	33,31 %	181 671,00 €
	Montant total de la subvention		181 671,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SCI BH MEDICAL

Adresse administrative : 3 AV GALOIS
92340 BOURG LA REINE

Statut Juridique : Société Civile Immobilière

Représentant : Madame MELILA BENCHABANE, Gérante

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : créer une maison médicale à Bagneux

Dates prévisionnelles : 1 décembre 2021 - 31 juillet 2023

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Démarrage anticipé des travaux permettant une ouverture de la structure à la date prévue.

Description :

Création de la maison médicale Louis Pasteur à Bagneux.

- La commune est classée zone d'intervention prioritaire (ZIP+) par l'ARS
- Les médecins généralistes exercent en secteur 1
- Les médecins spécialistes exercent en secteur 1 ou en secteur 2 OPTAM

La commune compte une densité médicale de 3,7 médecins pour 10 000 habitants. 33 % des effectifs de médecins généralistes devraient partir en retraite dans les années à venir. De même, la moyenne d'âge des médecins spécialistes est de 68 ans, ce qui augure de prochains départs en retraite.

Cette structure rassemblera un médecin généraliste primo-installant, un cardiologue primo-installant, un gynécologue et une psychomotricienne.

La structure pratique également la téléconsultation et prévoit de réaliser 350 consultations par an.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La Région peut participer à l'acquisition foncière, aux travaux d'installation et charges afférentes et à l'acquisition d'équipements (médicaux, mobiliers et informatiques) dans la limite de :

- 30% de la dépense subventionnable dans la limite de 250 000€ pour l'acquisition foncière et les travaux
- 50% de la dépense subventionnable dans la limite de 100 000€ pour les équipements

Localisation géographique :

- BAGNEUX

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2023

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Acquisition foncière et charges afférentes	448 000,00	82,15%
Travaux et charges afférentes	6 963,00	1,28%
Equipements médicaux	80 276,57	14,72%
Equipements mobiliers, matériels et informatiques	10 088,62	1,85%
Total	545 328,19	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Emprunt	156 727,19	28,74%
Subvention Régionale Île-de-France (sollicitée)	181 671,00	33,31%
Agence Régionale de Santé (ARS)	206 930,00	37,95%
Total	545 328,19	100,00%

DOSSIER N° EX070999 - Offre de soins - Aide aux structures collectives - Création d'une Maison médicale Pôle de neurologie et de neurosciences à Orsay (91)

Dispositif : Soutien à la création de cabinet de groupe (n° 00001150)

Délibération Cadre : CR2017-126 modifié du 21/09/2017

Imputation budgétaire : 904-414-20422-141004-300

Action : 14100402- Fonds régional de résorption des déserts médicaux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la création de cabinet de groupe	1 739 280,00 € TTC	14,37 %	250 000,00 €
	Montant total de la subvention		250 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SCI CCMN POLE DE NEUROSCIENCES

Adresse administrative : 100 A RUE DE LA COLONIE
75013 PARIS

Statut Juridique : Société Civile Immobilière

Représentant : Monsieur ADAM CARPENTIER, Gérant

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : créer une maison médicale pôle de neurologie et de neurosciences.

Dates prévisionnelles : 30 juin 2022 - 28 février 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Demande de démarrage anticipé des travaux permettant une ouverture de la structure à la date prévue.

Description :

Création d'un cabinet de groupe à Orsay (91) spécialisé dans la prise en charge des troubles neurologiques.

- La commune est classée en zone d'action complémentaire (ZAC).
- Les médecins spécialistes exercent en secteur 2 OPTAM.

La commune dispose aujourd'hui de 12 médecins généralistes exclusifs, ce qui représente une densité médicale de 7,3 médecins pour 10 000 habitants. Parmi ces médecins, 10 sont âgés de plus de 60 ans et sont donc amenés à prendre leur retraite dans les 5 prochaines années, soit 83 % des effectifs de médecine générale.

Les pathologies neurologiques sont en augmentation, notamment avec le vieillissement de la population : AVC, démences, maladies de Parkinson, épilepsie sous-diagnostiquée.

L'objectif est de regrouper différents spécialistes et paramédicaux afin de faciliter le parcours de soins de ces patients.

Cette structure rassemblera 6 médecins spécialistes (2 neurologues, 1 cardiologue, 1 médecin physique

et réadaptation, 1 neurochirurgien, 1 médecin urgentiste), 4 paramédicaux (2 infirmiers, 2 kinésithérapeutes) et 3 autres professionnels de santé (1 podologue, 1 orthophoniste, 1 neuropsychologue).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La Région peut participer à l'acquisition foncière, aux travaux d'installation et charges afférentes et à l'acquisition d'équipements (médicaux, mobiliers et informatiques) dans la limite de :

- 30% de la dépense subventionnable dans la limite de 250 000€ pour l'acquisition foncière et les travaux
- 50% de la dépense subventionnable dans la limite de 100 000€ pour les équipements

Localisation géographique :

- ORSAY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2023

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Acquisition foncière et charges afférentes	937 200,00	53,88%
Travaux et charges afférentes	802 080,00	46,12%
Total	1 739 280,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Emprunt	1 239 280,00	71,25%
Subvention Régionale Île-de-France (sollicitée)	250 000,00	14,37%
Agence régionale de santé	250 000,00	14,37%
Total	1 739 280,00	100,00%

DOSSIER N° EX071915 - Offre de soins - Aide aux structures collectives - Création d'un centre médical et paramédical à Pantin (93)

Dispositif : Soutien à la création de cabinet de groupe (n° 00001150)

Délibération Cadre : CR2017-126 modifié du 21/09/2017

Imputation budgétaire : 904-414-20422-141004-300

Action : 14100402- Fonds régional de résorption des déserts médicaux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la création de cabinet de groupe	1 015 445,00 € TTC	24,62 %	250 000,00 €
	Montant total de la subvention		250 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : TIM VAUCANSON

Adresse administrative : 14 RUE DES GRILLES
93500 PANTIN

Statut Juridique : Société Civile Immobilière

Représentant : Madame CECILE IGLICKI, Gérante

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : créer un centre médical et paramédical à Pantin

Dates prévisionnelles : 1 décembre 2022 - 30 septembre 2023

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé :

Description :

Création d'un cabinet médical et paramédical Pantin (93), le pôle Vaucanson.

- La commune est classée zone d'intervention prioritaire (ZIP) par l'ARS.
- Les médecins exercent en secteur 1.

La commune compte une densité médicale de 4.7 médecins pour 10 000 habitants. 1/3 des effectifs est susceptible de partir en retraite dans les prochaines années.

La structure a pour objectif de répondre aux besoins de la population en médecins spécialistes de premiers recours ainsi qu'un accompagnement médical et paramédical des familles et de la petite enfance.

La structure rassemblera un gynécologue conventionné, un pédiatre primo-installant, une sage-femme, un kinésithérapeute et un psychologue.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de

cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La Région peut participer à l'acquisition foncière, aux travaux d'installation et charges afférentes et à l'acquisition d'équipements (médicaux, mobiliers et informatiques) dans la limite de :

- 30% de la dépense subventionnable dans la limite de 250 000€ pour l'acquisition foncière et les travaux
- 50% de la dépense subventionnable dans la limite de 100 000€ pour les équipements

Localisation géographique :

- PANTIN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2023

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Acquisition foncière et charges afférentes	472 085,00	46,49%
Travaux et charges afférentes	543 360,00	53,51%
Total	1 015 445,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Emprunt	515 445,00	50,76%
Subvention Régionale Île-de-France (sollicitée)	250 000,00	24,62%
Agence régionale de santé (sollicitée)	250 000,00	24,62%
Total	1 015 445,00	100,00%

DOSSIER N° EX071933 - Offre de soins - Aide aux structures de santé - Création d'un cabinet médical à Meudon (92)

Dispositif : Soutien à la création de cabinet de groupe (n° 00001150)

Délibération Cadre : CR2017-126 modifié du 21/09/2017

Imputation budgétaire : 904-414-20422-141004-300

Action : 14100402- Fonds régional de résorption des déserts médicaux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la création de cabinet de groupe	421 773,00 € TTC	30,00 %	126 532,00 €
	Montant total de la subvention		126 532,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SCI MLB

Adresse administrative : 57 AV DU GEN DE GAULLE
92130 ISSY LES MOULINEAUX

Statut Juridique : Société Civile Immobilière

Représentant : Monsieur MOHAMED LYES BENMOUSSA, Gérant

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : créer un cabinet médical à Meudon

Dates prévisionnelles : 16 décembre 2022 - 31 juillet 2023

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Demande de démarrage anticipé des travaux permettant une ouverture de la structure à la date prévue.

Description :

Création d'un cabinet médical à Meudon (92).

- La commune est classée en Zone d'Activité Complémentaire (ZAC) par l'ARS.
- Les médecins généralistes sont conventionnés secteur 1.
- le médecin spécialiste est conventionné secteur 2 OPTAM.

La commune compte 20 médecins généralistes exclusifs, soit une densité de 4,4 médecins pour 10 000 habitants. 60% des effectifs en médecine générale risquent de partir en retraite dans les années à venir.

La création de ce cabinet médical permettra l'implantation de nouveaux professionnels de santé sur la commune et répondra aux besoins de la population en termes d'accès aux médecins traitants et de renforcement de l'offre de soins en santé mentale.

Cette structure accueillera 2 médecins généralistes dont un primo-installant et un psychiatre primo-installant.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de

la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La Région peut participer à l'acquisition foncière, aux travaux d'installation et charges afférentes et à l'acquisition d'équipements (médicaux, mobiliers et informatiques) dans la limite de :

- 30% de la dépense subventionnable dans la limite de 250 000€ pour l'acquisition foncière et les travaux
- 50% de la dépense subventionnable dans la limite de 100 000€ pour les équipements

Localisation géographique :

- MEUDON

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2023

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Acquisition foncière et charges afférentes	360 000,00	85,35%
Travaux et charges afférentes	61 773,00	14,65%
Total	421 773,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Emprunt	295 241,00	70,00%
Subvention Régionale Île-de-France (sollicitée)	126 532,00	30,00%
Total	421 773,00	100,00%

DOSSIER N° EX072645 - Offre de soins - Aide aux structures collectives - Création d'un cabinet médical pluriprofessionnel Mennecy (91)

Dispositif : Soutien à la création de cabinet de groupe (n° 00001150)

Délibération Cadre : CR2017-126 modifié du 21/09/2017

Imputation budgétaire : 904-414-20422-141004-300

Action : 14100402- Fonds régional de résorption des déserts médicaux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la création de cabinet de groupe	1 516 324,00 € HT	16,49 %	250 000,00 €
	Montant total de la subvention		250 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SCI MATCH

Adresse administrative : 1 RUE DU BOIS DE LA JUSTICE
91540 MENNECY

Statut Juridique : Société Civile Immobilière

Représentant : Madame AMANDINE SORRE, Gérante

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : créer un cabinet médical pluriprofessionnel à Mennecy

Dates prévisionnelles : 1 décembre 2022 - 30 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Demande de démarrage anticipé des travaux en urgence permettant une ouverture de la structure à la date prévue.

Description :

Création d'un cabinet pluriprofessionnel à Mennecy (91).

- La commune a été définie zone d'intervention prioritaire (ZIP), par l'ARS lors du dernier zonage en 2022.
- Les médecins généralistes exercent en secteur 1.

La densité médicale de la commune est de 3.3 médecins pour 10 000 habitants. Cette structure propose de renforcer l'accès à un médecin traitant en accueillant 7 médecins généralistes ainsi que 2 bureaux d'internes. L'équipe paramédicale sera composée de 3 kinésithérapeutes et 1 infirmier. Un pôle dentaire est également envisagé dans le projet.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La Région peut participer à l'acquisition foncière, aux travaux d'installation et charges afférentes et à l'acquisition d'équipements (médicaux, mobiliers et informatiques) dans la limite de :

- 30% de la dépense subventionnable dans la limite de 250 000€ pour l'acquisition foncière et les travaux
- 50% de la dépense subventionnable dans la limite de 100 000€ pour les équipements

Localisation géographique :

- MENNECY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2023

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Acquisition foncière et charges afférentes	255 095,00	16,82%
Travaux et charges afférentes	1 261 229,00	83,18%
Total	1 516 324,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Emprunt	866 324,00	57,13%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	250 000,00	16,49%
Agence régionale de santé (sollicitée)	400 000,00	26,38%
Total	1 516 324,00	100,00%

ANNEXE 2 - PREVENTION SANTE JEUNES

DOSSIER N° EX069753 - Santé des jeunes - Sensibiliser au harcèlement scolaire : Se reconstruire ensemble

Dispositif : Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades (n° 00000782)

Délibération Cadre : CP2019-160 modifiée du 22/05/2019

Imputation budgétaire : 934-412-65748-141003-300

Action : 14100302-' Prévention santé - Jeunes - Etudiants

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades	260 149,00 € TTC	9,23 %	24 000,00 €
Montant total de la subvention			24 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CENTRES RELIER
Adresse administrative : 5 RUE ALPHONSE BAUDIN
75011 PARIS 11E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur DANIEL JASMIN, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : sensibiliser au harcèlement scolaire : Se reconstruire ensemble

Dates prévisionnelles : 1 décembre 2022 - 31 décembre 2023

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Action ayant démarré en fin d'année dernière.

Description :

Le projet vise à réduire le cyberharcèlement et accompagner les jeunes qui en sont victimes et leur famille, afin d'éviter l'adoption de comportements à risque. Les centres Relier offrent un espace de parole serein aux jeunes pour leur permettre une expression libre et également un tiers espace aux adultes où parents, équipes éducatives et acteurs territoriaux peuvent se concerter pour construire une solution adaptée à chaque enfant.

Concrètement, le projet se décline en 3 axes :

1. Former les adultes en lien avec les enfants et les adolescents : proposer des formations gratuites en ligne à tous les acteurs éducatifs de la région afin de leur permettre de mieux savoir comment détecter des situations de harcèlement et mieux prendre en charge les jeunes victimes.
2. Accompagner le jeune et sa famille : lorsqu'un jeune se livre, la famille prend contact avec l'association afin de commencer un accompagnement. L'idée est de proposer un rendez-vous dans les jours qui suivent à la famille. La psychologue ne fera pas un suivi thérapeutique auprès du jeune, mais permettra de suivre la situation et de voir, de façon systémique l'évolution de la situation.
3. Proposer un lieu bienveillant à la victime pour se reconstruire : à l'issue des entretiens de diagnostic, le

jeune est intégré à un groupe d'échange en ligne, hebdomadaire, encadré par une psychologue. Environ 7000 bénéficiaires sont visés.

Il est également proposé un guide numérique présentant concrètement l'ensemble des ressources du territoire auxquelles les parents et professionnels peuvent accéder pour accompagner la souffrance des jeunes et prévenir l'adoption de comportements à risque. Ce guide permet de renforcer le maillage avec tous les acteurs territoriaux et augmenter ainsi la détection de situations et la capacité de co-construire une solution adaptée à chaque enfant.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2023

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats	720,00	0,28%
Autres services extérieurs (frais administratifs, communication, honoraires ...)	2 400,00	0,92%
Charge de personnel	257 029,00	98,80%
Total	260 149,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	24 000,00	9,23%
Subvention Collectivités territoriales et groupements	56 000,00	21,53%
Subvention d'organismes privés	180 149,00	69,25%
Total	260 149,00	100,00%

DOSSIER N° EX070387 - Santé des jeunes - Les ambassadeurs de la santé

Dispositif : Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades (n° 00000782)

Délibération Cadre : CP2019-160 modifiée du 22/05/2019

Imputation budgétaire : 934-412-65748-141003-300

Action : 14100302-' Prévention santé - Jeunes - Etudiants

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades	179 501,00 € TTC	16,71 %	30 000,00 €
Montant total de la subvention			30 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : UNIS CITE

Adresse administrative : 21 BD NEY
75018 PARIS 18

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame Marie TRELLU, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : déployer les Ambassadeurs de la Santé

Dates prévisionnelles : 1 novembre 2022 - 15 juillet 2023

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Action se déroulant sur l'année scolaire 2022-2023

Description :

Ce projet vise à mobiliser une trentaine de volontaires en service civique, âgés de 16 à 25 ans et jusqu'à 30 ans, pendant 8 mois, afin qu'ils mettent en place des actions collectives de promotion de la santé à destination prioritaire des jeunes de moins de 25 ans.

Il s'agit de porter des messages sur la santé et de diversifier les canaux de communication. Les volontaires vont utiliser un langage et des images qui leur sont propres. Cette vulgarisation de fait permet de rapprocher la politique publique de santé, des habitants eux-mêmes et surtout de ceux qui ne se retrouvent pas dans des informations jugées trop techniques. Ainsi, ils vont participer à ce que chacun, et notamment les autres jeunes, s'approprie activement le sujet de la santé, de leur santé.

Afin de pouvoir intervenir auprès d'autres jeunes, les volontaires en service civique seront formés aux sujets de santé et de prévention par le CRIPS IDF (Ile-de-France Prévention Santé Sida). Ils interviendront à travers des animations collectives de pair-à-pair sur les sujets tels que la santé mentale, la prévention santé et la lutte contre le Covid, la prévention des conduites addictives et de la consommation de substances psychoactives (cannabis, cigarettes, alcool, autres drogues) ainsi que la

prévention des addictions aux écrans et aux réseaux sociaux.

Les volontaires en service civique interviendront à travers des animations collectives également sur des sujets de santé liés aux besoins remontés par l'ARS, les contrats locaux de santé et les structures partenaires accueillant les ateliers.

Les actions se déploieront sur le Val-d'Oise, la Seine-et-Marne (sud autour de Melun), le Val-de-Marne et l'Essonne. Les volontaires réaliseront leurs animations au sein de structures partenaires comme les établissements scolaires, les missions locales, les associations d'éducation spécialisée, les structures d'hébergement d'urgence, les clubs sportifs... environ un millier de jeunes sont visés.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- SEINE ET MARNE
- ESSONNE
- VAL DE MARNE
- VAL D'OISE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2023

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (prestations et fournitures)	20 880,00	11,63%
Services extérieurs (locations)	8 000,00	4,46%
Autres services extérieurs (publicité, déplacements, missions ...)	8 104,00	4,51%
Impôts et taxes sur rémunérations	6 942,00	3,87%
Charge de personnel	101 831,00	56,73%
Autres charges de gestion courante (indemnité des services civiques)	33 744,00	18,80%
Total	179 501,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	30 000,00	16,71%
Subvention Etat (ARS et agence service civique)	126 480,00	70,46%
Subvention d'organismes privés	3 021,00	1,68%
fonds européens	14 000,00	7,80%
Autres établissements publics	6 000,00	3,34%
Total	179 501,00	100,00%

DOSSIER N° EX070901 - Santé des jeunes - Théâtre de prévention santé

Dispositif : Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades (n° 00000782)

Délibération Cadre : CP2019-160 modifiée du 22/05/2019

Imputation budgétaire : 934-412-65748-141003-300

Action : 14100302-' Prévention santé - Jeunes - Etudiants

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades	56 000,00 € TTC	21,43 %	12 000,00 €
	Montant total de la subvention		12 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMPAGNIE DES CONTRAIRES
Adresse administrative : 37 RUE DU GENERAL LECLERC
78570 CHANTELOUP LES VIGNES
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur FRANCOIS BEBIN, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Théâtre de prévention santé

Dates prévisionnelles : 1 septembre 2022 - 30 juillet 2023

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Projet sur l'année scolaire 2022-2023

Description :

L'association a créé des spectacles pour des projets de théâtre de prévention santé pour les jeunes, pour une diffusion notamment dans les établissements scolaires. Ces créations entremêlent danse et théâtre comme vecteurs de prise de conscience, de réflexion et de sens critique ; les histoires délivrent des messages de prévention sur les thématiques d'addiction (tabac, alcool, écrans) et de vie affective et sexuelle.

Les séances de théâtre de prévention sont prévues avec des représentations de 40 minutes et des échanges après la représentation de 20 minutes ; ensuite sont proposées des sensibilisations au sein des classes animées par l'Association addiction France et les infirmières scolaires durant 1h30.

Ce projet propose 4 créations de théâtre de prévention santé (addiction dans le BTP, passage à l'acte sur la vie affective et sexuelle, prévention du tabagisme et addictions aux écrans) passant par un travail sur les compétences psychosociales afin que les bénéficiaires puissent faire leurs propres choix en matière de santé.

16 représentations-débats sont prévues en Ile-de-France, principalement dans le 78, avec l'objectif de toucher environ 2500 jeunes.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2023

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats prestations de services	6 100,00	10,89%
Autres services extérieurs (publicité, publication, déplacements, missions)	2 300,00	4,11%
Charge de personnel	42 000,00	75,00%
Autres charges de gestion courante (charges fixes de fonctionnement)	5 600,00	10,00%
Total	56 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	12 000,00	21,43%
Subvention Etat (ARS)	28 000,00	50,00%
Subvention Collectivités territoriales et groupements	16 000,00	28,57%
Total	56 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX071127 - Santé des jeunes - Soutien et promotion de la santé mentale des jeunes entre 12 et 19 ans

Dispositif : Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades (n° 00000782)

Délibération Cadre : CP2019-160 modifiée du 22/05/2019

Imputation budgétaire : 934-412-65748-141003-300

Action : 14100302-' Prévention santé - Jeunes - Etudiants

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades	81 000,00 € TTC	18,52 %	15 000,00 €
	Montant total de la subvention		15 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : RESSY RESEAU SANTE ST QUENTIN EN YVELINES
Adresse administrative : 3 AV DU MANET
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Jean-François LUIGGI, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : soutenir et promouvoir la santé mentale des jeunes entre 12 et 19 ans

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2023 - 31 décembre 2023

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Action démarrant en début d'année.

Description :

Le projet comprend plusieurs axes d'interventions :

1. Proposer un espace d'écoute, de soutien, d'informations, de conseils avec des professionnels de santé mentale et animateurs santé, pour des adolescents ou jeunes adultes scolarisés, et leurs parents.
2. Accompagner les jeunes grâce à des entretiens psychologiques individuels, afin de pouvoir développer les prises de conscience successives de leurs émotions, pensées associées, conduites addictives et comportements à risques. Les entretiens vont permettre au jeune de développer des stratégies à mettre en place pour mieux gérer ses émotions et ses comportements à risques.
3. Réaliser des synthèses familiales afin d'améliorer la communication parents/enfants. Les synthèses permettent de travailler le « non-dit » et la restauration de la communication dans la famille.
4. Orienter les jeunes, en fonction des difficultés exprimées (et en accord avec les parents dans le cas d'un mineur), vers les partenaires sanitaires, sociaux et éducatifs.
5. Evaluer les jeunes, lorsque cela est nécessaire, afin de dépister d'éventuels troubles cognitifs, attentionnels, de l'humeur, anxieux grâce à des tests psychométriques et des questionnaires

psychologiques.

6. Animer des groupes de paroles pour les parents, afin de permettre de relativiser la situation, de trouver des solutions, d'établir de meilleures relations avec leur enfant, de diminuer leur niveau d'anxiété et d'échanger avec d'autres parents.

7. Conduire des interventions en milieu scolaire sur les thèmes des compétences psycho-sociales, la prévention des addictions, la communication non-violente, le harcèlement, etc.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- YVELINES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2023

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (EDF, fournitures, petit équipement)	4 050,00	5,00%
Services extérieurs (locations, entretien, assurance, séminaires)	8 736,00	10,79%
Autres services extérieurs (rémunérations intermédiaires, transports, frais postaux, communication)	67 364,00	83,17%
Impôts et taxes	850,00	1,05%
Total	81 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	15 500,00	19,14%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	15 000,00	18,52%
Subvention Etat (ARS)	17 000,00	20,99%
Subvention Collectivités territoriales et groupements (CASQY)	25 500,00	31,48%
Subvention d'organismes privés (Fondation de France)	8 000,00	9,88%
Total	81 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX073008 - Santé des jeunes - Agenda de prévention pour les CM2

Dispositif : Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades (n° 00000782)

Délibération Cadre : CP2019-160 modifiée du 22/05/2019

Imputation budgétaire : 934-412-65748-141003-300

Action : 14100302-' Prévention santé - Jeunes - Etudiants

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades	223 795,00 € TTC	17,87 %	40 000,00 €
Montant total de la subvention			40 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMITE DE PARIS DE LA LIGUE
NATIONALE CONTRE LE CANCER
Adresse administrative : 89 BOULEVARD AUGUSTE BLANQUI
75013 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Jean-René BRUNETIERE, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : réalisation de l'Agenda de prévention pour les CM2

Dates prévisionnelles : 8 novembre 2022 - 4 septembre 2023

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Action engagée dès la fin 2022 pour une mise en place à la rentrée scolaire 2023-2024.

Description :

Chaque année, un agenda scolaire porteur de messages de prévention sur les thèmes de l'alimentation, de l'activité physique, du tabac, des écrans, du soleil, du sommeil est créé et distribué gratuitement à tous les élèves de CM2 des départements du 75, 78, 91, 93, 94 et 95. Cette action s'inscrit dans une démarche participative dans la mesure où ce sont des enfants de CM2 qui réalisent les messages et les illustrations à la suite d'animations réalisées par des animateurs de prévention de chacun des Comités. Les animations ont notamment pour objectif de permettre aux enfants de s'approprier les messages institutionnels en leur faisant créer leurs propres messages et illustrations. Chaque comité personnalise son agenda scolaire avec les illustrations et messages élaborés par les élèves de son département. En juin, l'agenda est livré dans toutes les écoles élémentaires. Il est distribué à chaque élève de CM2 le jour de la rentrée scolaire. Le site internet www.lig-up.net propose des informations complémentaires et invite les enseignants à réaliser des ateliers pédagogiques.

Ce sont en priorité les élèves de CM2 issus des établissements scolaires situés sur des territoires désignés comme prioritaires qui sont au cœur de la création et des animations.

Pour la rentrée scolaire 2023-2024, 91.000 élèves franciliens de CM2 recevront gratuitement cet agenda scolaire porteur de messages de prévention.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2023

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (impressions)	160 000,00	71,49%
Services extérieurs (transport et livraison)	7 780,00	3,48%
Autres services extérieurs (locations)	2 800,00	1,25%
Charge de personnel	50 950,00	22,77%
Autres charges de gestion courante	2 265,00	1,01%
Total	223 795,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	40 000,00	17,87%
Subvention Etat (ARS, MILDECA, SDIS)	23 000,00	10,28%
Subvention Collectivités territoriales et groupements (Paris et autres communes)	11 000,00	4,92%
Autres produits de gestion courante (fonds propres)	149 795,00	66,93%
Total	223 795,00	100,00%

DOSSIER N° EX073016 - Santé des jeunes - Offre de consultations pour les jeunes

Dispositif : Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades (n° 00000782)

Délibération Cadre : CP2019-160 modifiée du 22/05/2019

Imputation budgétaire : 934-412-65748-141003-300

Action : 14100302-' Prévention santé - Jeunes - Etudiants

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades	22 000,00 € TTC	45,45 %	10 000,00 €
Montant total de la subvention			10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PARADOXES

Adresse administrative : 50 RUE BICHAT
75010 PARIS

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame ARIANE CHOTTIN, Directrice

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : offrir des consultations pour les jeunes

Dates prévisionnelles : 1 septembre 2023 - 31 août 2024

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

L'association PARADOXES répond à des demandes en proposant des prises en charge d'accueil, d'orientation puis de consultations gratuites pour des adolescents en souffrance psychique dans un délai bref.

Depuis la crise sanitaire, l'accès à des consultations téléphoniques est possible. L'offre s'est également ouverte à un accompagnement des proches des jeunes : leur famille et les professionnels qui travaillent avec des jeunes.

L'association propose également des Ateliers d'écriture individuels, ainsi que des ateliers en petits collectifs aux collégiens. En plus des consultations de suivi sur 4 à 6 mois, l'association prend en charge les accueils d'urgence.

Enfin, l'association développe un travail en réseau, et propose des analyses de pratique et groupes de travail au bénéfice des différentes institutions et professionnels. La structure, en plus du travail en réseau, participe également à des journées d'étude, de formation et de réflexion, et rédige des publications.

12 psychologues cliniciens de l'équipe sont mobilisés et maintiennent des plages horaires pour les consultations en urgence ou pour le suivi psychologique.

L'association a reçu 143 jeunes en 2022 (73% de filles) pour l'accueil et la consultation, une dizaine de jeunes en RDV d'accueil d'urgence, et une trentaine de jeunes pour les ateliers d'écriture individuels. Le

public accueilli est principalement un public d'âge scolaire du nord parisien.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2023

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (électricité)	200,00	0,91%
Services extérieurs (locations, assurance, documentation)	2 000,00	9,09%
Autres services extérieurs (honoraires, frais administratifs)	10 900,00	49,55%
Charge de personnel	8 200,00	37,27%
Autres charges de gestion courante	700,00	3,18%
Total	22 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	10 000,00	45,45%
Subvention Collectivités territoriales et groupements (ville de Paris, ARS)	12 000,00	54,55%
Total	22 000,00	100,00%

ANNEXE 3 - LUTTE CONTRE LE VIH

DOSSIER N° EX070897 - Soutien dans le cadre du Plan Île-de-France sans sida - Médiation en santé pour les personnes hébergées dans les hôtels du Samusocial

Dispositif : Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades (n° 00000782)

Délibération Cadre : CP2019-160 modifiée du 22/05/2019

Imputation budgétaire : 934-412-657381-141003-300

Action : 14100302-' Prévention santé - Jeunes - Etudiants

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades	45 160,85 € TTC	44,29 %	20 000,00 €
Montant total de la subvention			20 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SAMU SOCIAL PARIS
Adresse administrative : 35 AV COURTELINE
75012 PARIS 12E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Groupement d'Intérêt Public
Représentant : Madame MAELLE PRIoux, Responsable de projet

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Médiation en santé sexuelle auprès des personnes migrantes hébergées dans les hôtels sociaux du Samusocial de Paris

Dates prévisionnelles : 16 janvier 2023 - 16 janvier 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Projet débutant en janvier.

Description :

Le Samusocial de Paris héberge près de 100 000 personnes dans des hôtels sociaux dont de nombreuses femmes ayant connu un parcours migratoire traumatisant.

Ces personnes sont encore très vulnérables et particulièrement exposées à la violence et aux contaminations notamment pour le VIH.

L'association déploie un concept innovant impliquant des médiateurs en santé sexuelle au sein de ces lieux de vie avec un discours adapté pour ramener les personnes aux soins et à une prise en charge.

L'action se double avec des dépistages sont également réalisés sur ces publics exposés et un programme d'éducation thérapeutique et/ou social des personnes est proposés individuellement.

Ce sont 1 200 bénéficiaires qui sont visés par ces actions.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2023

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats d'équipements et de matériels	19 621,70	43,45%
Services extérieurs	14 239,15	31,53%
Autres services extérieurs	1 500,00	3,32%
Autres dépenses (préciser)	9 800,00	21,70%
Total	45 160,85	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	20 000,00	44,29%
Subvention d'organismes privés	25 160,85	55,71%
Total	45 160,85	100,00%

DOSSIER N° EX064736 - Soutien dans le cadre du plan Île-de-France sans sida - Accompagnement en santé mentale des personnes fragilisées par l'épidémie de Covid-19

Dispositif : Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades (n° 00000782)

Délibération Cadre : CP2019-160 modifiée du 22/05/2019

Imputation budgétaire : 934-412-65748-141003-300

Action : 14100302-' Prévention santé - Jeunes - Etudiants

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades	167 272,00 € TTC	20,92 %	35 000,00 €
	Montant total de la subvention		35 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LE 190

Adresse administrative : 90 RUE JEAN-PIERRE TIMBAUD
75011 PARIS 11E ARRONDISSEMENT

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur MATHIEU GASNIER, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : accompagner les personnes vivant avec la maladie et fragilisée par la crise sanitaire

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2022 - 31 décembre 2023

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Projet déjà commencé

Description :

Au sein de son centre de santé, l'association porte une approche unique de la santé sexuelle pour les publics les plus exposés; L a prise en charge des personnes se fait en partant du dépistage ou de la mise sous traitement Prep jusqu'à l'observance et l'accompagnement thérapeutique des malades.

Le projet ici présenté porte sur la coordination des professionnels de santé médicaux et sociaux afin de construire une approche globale de la santé des personnes. Un axe fort est développé sur la santé mentale et psychologique des personnes vivant avec de lourds traumatismes ou avec le poids de la maladie. L'épidémie de Covid-19 a particulièrement touchés les personnes isolées et éloignées du soin tant sur le plan physique que psychologique.

Au total, ce sont 200 personnes qui seront pris en charge dans le cadre de ce programme.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD**CPER :** Hors CPER**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2023

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats	2 100,00	1,26%
Services extérieurs	32 615,00	19,50%
Autres services extérieurs	3 968,00	2,37%
Impôts et taxes	8 844,00	5,29%
Charge de personnel	119 745,00	71,59%
Total	167 272,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	35 000,00	20,92%
Subvention d'organismes privés	132 272,00	79,08%
Total	167 272,00	100,00%

DOSSIER N° EX070882 - Soutien dans le cadre du Plan Île-de-France sans sida - Information et sensibilisation et des élus et des patients d'Ile-de-France sur le VIH/SIDA

Dispositif : Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades (n° 00000782)

Délibération Cadre : CP2019-160 modifiée du 22/05/2019

Imputation budgétaire : 934-412-65748-141003-300

Action : 14100302-' Prévention santé - Jeunes - Etudiants

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades	62 000,00 € TTC	37,10 %	23 000,00 €
	Montant total de la subvention		23 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ELCS - ELUS LOCAUX CONTRE LE SIDA
Adresse administrative : 84 RUE QUINCAMPOIX
75003 PARIS 3E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : informer et sensibiliser et des élus et des patients d'Ile-de-France sur le VIH/SIDA

Dates prévisionnelles : 1 octobre 2022 - 30 septembre 2023

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Projet se déroulant sur une année universitaire

Description :

L'association "Elus locaux contre le sida" est une association d'élus, d'usagers et de patients qui se mobilisent pour sensibiliser les élus politiques et les collectivités à la lutte contre le VIH et les hépatites virales.

Elle organise des manifestations et évènements afin de mettre en lumière les conditions de vie de ceux qui vivent avec la maladie. Les états-généraux de l'association représentent un évènement majeur dans la mobilisation de tous les élus afin qu'ils s'engagent dans la lutte contre le VIH.

Elle vient également en aide aux personnes touchées par la maladie en portant leurs demandes et besoins au niveau politique, aussi bien individuellement que collectivement.

L'association intervient enfin sur les questions d'information et de prévention sur des pathologies associées au VIH et à la toxicomanie.

Le projet consiste en l'édition d'un guide à destination des élus politiques pour la sensibilisation sur la question du VIH et en l'organisation d'évènements locaux et nationaux autour de la lutte contre la maladie et les discriminations. Et également en la tenue de table ronde pour mobiliser les élus et sensibiliser le grand public.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2023

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats	800,00	1,29%
Services extérieurs	1 150,00	1,85%
Autres services extérieurs dont frais de déplacement et de communication	36 050,00	58,15%
Charge de personnel	24 000,00	38,71%
Total	62 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subventions d'exploitation	39 000,00	62,90%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	23 000,00	37,10%
Total	62 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX070899 - Soutien dans le cadre du Plan Île-de-France sans sida - Favoriser l'accès aux soins et au dépistage sur les lieux de prostitution

Dispositif : Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades (n° 00000782)

Délibération Cadre : CP2019-160 modifiée du 22/05/2019

Imputation budgétaire : 934-412-65748-141003-300

Action : 14100302-' Prévention santé - Jeunes - Etudiants

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades	209 633,00 € TTC	14,31 %	30 000,00 €
Montant total de la subvention			30 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ADBDF LE BUS DES FEMMES
Adresse administrative : 58 RUE DES AMANDIERS
75020 PARIS 20E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame BEATRICE MARAILLET, Responsable de service

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : de mettre en place des actions de dépistage et de prévention en aller-vers

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2023 - 31 décembre 2023

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Projet se déroulant sur l'année civile

Description :

Les bénévoles de l'association se déplacent avec un bus permettant d'accueillir les personnes présentes sur les lieux de prostitution, de réaliser des Tests Rapides de dépistage ou de prendre en charge médicalement les personnes.

Ce sont 200 maraudeuses par an qui sont organisées avec dépistages, prévention et remises de préservatifs. L'association estime à 300 le nombre de personnes qui sera régulièrement pris en charge.

L'accès aux droits et à la santé sont également favorisés au sein de cet espace et permettent de protéger et de ramener ces personnes vers une meilleure prise en charge.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD**CPER :** Hors CPER/Hors CPER**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2023

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats de fournitures	10 989,00	5,24%
Services extérieurs	15 018,00	7,16%
Autres services extérieurs (dont frais de déplacement)	44 577,00	21,26%
Impôts et taxes	971,00	0,46%
Charge de personnel	136 518,00	65,12%
Autres charges de gestion courante	560,00	0,27%
Autres dépenses (préciser)	1 000,00	0,48%
Total	209 633,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	30 000,00	14,31%
Subvention Etat	86 000,00	41,02%
Subvention Collectivités territoriales et groupements	57 000,00	27,19%
Autres produits de gestion courante	36 633,00	17,47%
Total	209 633,00	100,00%

DOSSIER N° EX071122 - Soutien dans le cadre du Plan Île-de-France sans sida - Accompagnement des familles en situation de grande vulnérabilités et touchées par la maladie

Dispositif : Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades (n° 00000782)

Délibération Cadre : CP2019-160 modifiée du 22/05/2019

Imputation budgétaire : 934-412-65748-141003-300

Action : 14100302-' Prévention santé - Jeunes - Etudiants

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades	200 000,00 € TTC	10,00 %	20 000,00 €
	Montant total de la subvention		20 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SOL EN SI SOLIDARITE ENFANTS SIDA

Adresse administrative : 24 RUE DU LIEUTENANT LEBRUN
93000 BOBIGNY

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame ARMELLE GENEVOIS, Directrice

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : aider les familles touchées par le VIH/Sida

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2023 - 31 décembre 2023

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Projet se déroulant sur l'année civile

Description :

L'association propose un accompagnement des familles dont au moins un membre est touché par le VIH. Ces familles se composent très souvent de mères vivant seules avec leurs enfants.

Le projet proposé porte à la fois des actions de prévention, de soins et de dépistage sur de nombreuses thématiques. Elle met en place des ateliers sur plusieurs sujets allant de l'hygiène bucco-dentaire à la santé et droits de la femme ou encore des groupes de parole sur vivre avec la maladie.

Au total, ce sont 200 personnes qui sont suivies individuellement par l'association dans ce projet annuel. Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD**CPER :** Hors CPER/Hors CPER**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2023

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats	6 822,00	3,41%
Services extérieurs	8 300,00	4,15%
Autres services extérieurs (dont rémunération d'intermédiaires et frais de mission, déplacements)	15 700,00	7,85%
Impôts et taxes	10 000,00	5,00%
Charge de personnel	149 178,00	74,59%
Autres dépenses (préciser)	10 000,00	5,00%
Total	200 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	20 000,00	10,00%
Subvention Etat	103 000,00	51,50%
Subvention Collectivités territoriales et groupements	6 000,00	3,00%
Subvention Emplois aidés par l'Etat (CNASEA)	4 000,00	2,00%
Subvention d'organismes privés	67 000,00	33,50%
Total	200 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX071420 - Soutien dans le cadre du plan île-de-France sans sida- Etre acteur de sa santé : Actions d'accompagnement pour les personnes vivant avec le VIH

Dispositif : Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades (n° 00000782)

Délibération Cadre : CP2019-160 modifiée du 22/05/2019

Imputation budgétaire : 934-412-65748-141003-300

Action : 14100302-' Prévention santé - Jeunes - Etudiants

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades	146 722,00 € TTC	20,45 %	30 000,00 €
Montant total de la subvention			30 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ACTIONS TRAITEMENTS

Adresse administrative : 23 RUE DURIS
75020 PARIS

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur FRANCK DESBORDES, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : accompagner les personnes vivant avec la maladie.

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2023 - 31 décembre 2023

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Projet se déroulant sur l'année civile

Description :

Les traitements contre le VIH sont aujourd'hui plus efficaces et permettent une plus grande espérance de vie. La maladie demeure néanmoins stigmatisante et les personnes séropositives sont victimes de nombreuses discriminations, et cela même dans leur prise en charge médicale.

La crise sanitaire a fait exploser les risques de non prise en charge des personnes et notamment les plus précaires. Le renoncement aux soins représente un risque très sérieux pour les personnes.

L'association oeuvre pour renforcer les capacités et connaissances des personnes afin de leur permettre de gérer leur parcours de soins.

Pour cela, elle met à disposition une ligne d'écoute mais également des ateliers portant sur la défense des droits, sur le soutien psychologique ou encore l'accompagnement nutritionnel.

Ce sont 400 personnes, notamment âgées et/ou en situation de précarité qui bénéficient d'un soutien individuel ou collectif.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de

cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- DEPARTEMENT DE PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2023

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats	2 500,00	1,70%
Déplacements, missions et réceptions	61 522,00	41,93%
Impôts et taxes	354,00	0,24%
Charge de personnel	66 310,00	45,19%
Autres charges de gestion courante	1 279,00	0,87%
Charges fixes et de fonctionnement	14 757,00	10,06%
Total	146 722,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subventions d'exploitation	110 000,00	74,97%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	30 000,00	20,45%
Subvention d'organismes privés	5 162,00	3,52%
Autres produits de gestion courante	1 560,00	1,06%
Total	146 722,00	100,00%

DOSSIER N° EX071689 - Soutien dans le cadre du Plan Île-de-France sans sida - Soutien au dépistage des maladies sexuellement transmissibles

Dispositif : Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades (n° 00000782)

Délibération Cadre : CP2019-160 modifiée du 22/05/2019

Imputation budgétaire : 934-412-65748-141003-300

Action : 14100302-' Prévention santé - Jeunes - Etudiants

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades	184 977,00 € TTC	16,22 %	30 000,00 €
	Montant total de la subvention		30 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : BASILIADE
Adresse administrative : 6 RUE DU CHEMIN VERT
75011 PARIS 11E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Didier ARTHAUD, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : soutenir le dépistage des maladies sexuellement transmissibles

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2023 - 31 décembre 2023

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Projet se déroulant sur l'année civile

Description :

Les personnes en situation de grande précarité que rencontrent l'association, notamment les femmes, arrivent en France après un parcours souvent traumatiques (viols/prostitutions) et échappent souvent à une prise en charge qui permettrait d'éviter d'autres contaminations.

L'association mène des actions de prévention, de dépistage et d'accompagnement des personnes en situation de précarité sociale et de santé. Des entretiens sont menés avec les personnes de manière individuelle pour les ramener sur un accompagnement thérapeutique qui prend également en compte les questions de sexualité pour des personnes qui n'ont pas l'habitude d'aborder ces sujets.

Ce sont 2 200 personnes qui sont concernées par les actions de l'association lors des actions de prévention et de dépistage, et 200 sont directement accompagnées par l'association en lien avec des structures de santé.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2023

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats	14 356,00	7,76%
Services extérieurs	12 385,00	6,70%
Déplacements, missions et réceptions	17 038,00	9,21%
Impôts et taxes	13 855,00	7,49%
Charge de personnel	126 445,00	68,36%
Autres charges de gestion courante	898,00	0,49%
Total	184 977,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	30 000,00	16,22%
Subvention Etat	118 000,00	63,79%
Autres produits de gestion courante	36 977,00	19,99%
Total	184 977,00	100,00%

ANNEXE 4 - RECTIFICATION FICHES PROJET

DOSSIER N° EX047893 - Création d'une maison de santé pluriprofessionnelle à BAGNOLET (93)

Dispositif : Aide aux structures d'exercice collectif (n° 00000783)

Délibération Cadre : CR2017-126 modifiée du 21/09/2017

Imputation budgétaire : 904-41-20422-141002-300

Action : 14100203- Fonds régional de résorption des déserts médicaux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux structures d'exercice collectif	761 851,00 € TTC	30,00 %	228 555,00 €
	Montant total de la subvention		228 555,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : RATP HABITAT

Adresse administrative : 158 RUE DE BAGNOLET
75020 PARIS 20E ARRONDISSEMENT

Statut Juridique : Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré

Représentant : Madame CLAIRE GOUDINEAU, Directrice générale

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : création d'une maison de santé pluriprofessionnelle - BAGNOLET (93)

Dates prévisionnelles : 21 septembre 2017 - 2 mars 2021

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Demande de démarrage anticipé des travaux en urgence permettant une ouverture de la structure à la date prévue.

Description :

Aide à la création d'une maison de santé pluriprofessionnelle à Bagnolet.

- Zonage ARS : zone d'intervention prioritaire (ZIP)
- Secteur : médecins généralistes conventionnés secteur 1

Depuis 2009, la commune a perdu 22 % de ses effectifs en médecine générale. Elle compte à ce jour, 20 médecins généralistes exclusifs, soit une densité de 5,6 médecins pour 10 000 habitants contre 5,4 pour la Seine-Saint-Denis et 7,2 pour l'Île-de-France.

Parmi les 20 médecins, 10 sont âgés de plus de 60 ans et sont amenés à prendre leur retraite dans les 5 prochaines années.

Bagnolet compte 76 médecins spécialistes (dont 90 % qui exercent au sein du centre médico-chirurgical Floréals). L'offre risque également d'être fragilisée dans les prochaines années du fait de l'âge des praticiens. Sur les 76 médecins spécialistes, 20 sont âgées de 60 ans et plus, soit 26 % des effectifs de spécialistes. Des spécialités sont d'ailleurs amenées à disparaître sur la commune si elles ne sont pas

remplacées et c'est notamment le cas pour les gastro-entérologues, les ophtalmologues ou encore les ORL.

L'équipe sera constituée de 3 médecins généralistes, 1 hépato-gastro-entérologue, 3 infirmiers libéraux.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La Région peut participer à l'acquisition foncière, aux travaux d'installation et charges afférentes et à l'acquisition d'équipements (médicaux, mobiliers et informatiques) dans la limite de :

- 30% de la dépense subventionnable dans la limite de 250 000€ pour l'acquisition foncière et les travaux
- 50% de la dépense subventionnable dans la limite de 100 000€ pour les équipements

Localisation géographique :

■ BAGNOLET

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2019

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux et charges afférentes	761 851,00	100,00%
Total	761 851,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	228 555,00	30,00%
Fonds propres	283 296,00	37,19%
ARS	250 000,00	32,81%
Total	761 851,00	100,00%

Avenant n°1 à la convention N° EX047893 - Création d'une maison de santé pluriprofessionnelle à BAGNOLET (93)
--

Entre les soussignés :

La Région Île-de-France dont le siège est situé au 2, rue Simone Veil, 93400 Saint-Ouen-sur-Seine,

représentée par sa présidente, Madame Valérie PÉCRESE,

En vertu de la délibération n° CP2023-150 du 1^{er} juin 2023, ci-après dénommée « la Région »,

et

Le bénéficiaire dénommé : RATP HABITAT

dont le statut juridique est : Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré

Code APE : 68.20A-Location de logements

SIRET : 68.20A-Location de logements

situé au 158 RUE DE BAGNOLET 75020 PARIS 20E ARRONDISSEMENT

ayant pour représentante Madame CLAIRE GOUDINEAU, Directrice générale

ci-après dénommé « le bénéficiaire »

APRES AVOIR RAPPELE

Le règlement budgétaire et financier de la Région Ile-de-France, approuvé par la délibération n°CR 2022-078 du 12 décembre 2022, règlement relatif aux méthodes comptables et durée d'amortissement, applicable à tout versement de subvention par la Région y compris celle versée au titre du présent avenant,

Le bénéficiaire a sollicité la Région afin d'obtenir son soutien financier au titre du dispositif « Aide aux structures d'exercice collectif » adopté par délibération de l'Assemblée délibérante n° CR 2017-126 du 21/09/2017 modifiée portant règlement d'attribution de l'aide régionale à l'installation et au maintien des professionnels de santé.

La délibération CP 2020-170 du 27 mai 2020 a accordé une subvention à RATP HABITAT pour la création d'une maison de santé pluridisciplinaire universitaire à Bagnolet.

Le présent avenant n°1 a pour objet de modifier les dates de réalisation du projet, le statut fiscal de la base subventionnable et le plan de financement du projet. Le montant maximum de subvention reste inchangé à 228 555 €.

ARTICLE 1

Par le présent avenant, pour la réalisation de l'opération de création d'une maison de santé pluridisciplinaire universitaire à Bagnolet, le montant maximum de la subvention est fixé à 228 555 €, représentant 30,00 % de la base subventionnable dont le montant prévisionnel s'élève à 761 851,00 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel, précisant les montants TTC, est détaillé dans la fiche projet annexée au présent avenant.

ARTICLE 2

Le présent avenant prend effet à compter de sa signature par les parties.

ARTICLE 3

Les pièces contractuelles comprennent la convention initiale, l'avenant n°1 et la fiche-projet modifiée approuvée par délibération n° CP2023-150 du 1^{er} juin 2023.

L'article 3.4 de la convention est modifié. Les dépenses subventionnables sont prises en compte à compter du 21 septembre 2017 et jusqu'à la date de la demande de versement du

solde ou jusqu'à la date d'application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 3.1 de la présente convention.

Les autres dispositions de la convention demeurent inchangées.

Fait à Saint-Ouen-sur-Seine en 2 exemplaires originaux

Le

**La présidente
du conseil régional d'Île-de-France
Pour la Présidente du Conseil Régional d'Île-de-France
Le Directeur des Solidarités de la Sécurité et de la Modernisation**

**RATP HABITAT
Madame CLAIRE GOUDINEAU, Directrice générale**

DOSSIER N° EX067920 - Offre de soins - Acquisition et aménagement d'un centre médical à Mézières-sur-Seine (78)

Dispositif : Aide aux structures d'exercice collectif (n° 00000783)

Délibération Cadre : CR2017-126 modifiée du 21/09/2017

Imputation budgétaire : 904-414-2041412-141004-300

Action : 14100402-' Fonds régional de résorption des déserts médicaux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux structures d'exercice collectif	3 592 576,00 € TTC	6,96 %	250 000,00 €
	Montant total de la subvention		250 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MEZIERES-SUR-SEINE
Adresse administrative : COMMUNE DE MEZIERES SUR SEINE
78970 MEZIERES SUR SEINE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur FRANCK FONTAINE, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : acquérir et aménager un centre médical à Mézières-sur-Seine

Dates prévisionnelles : 1 septembre 2022 - 31 janvier 2025

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Demande de démarrage anticipé des travaux en urgence permettant une ouverture de la structure à la date prévue

Description :

Acquisition et aménagement d'un local par la commune de Mézières-sur-Seine (78) en vue de créer un centre médical.

- La commune est située en zone d'intervention prioritaire (ZIP) par l'ARS.
- Les médecins généralistes sont conventionnés secteur 1.
- Les médecins spécialistes sont conventionnés secteur 2 OPTAM.

Face au départ de plusieurs professionnels de santé, à la difficulté pour ceux restants de maintenir leur exercice sur la commune et à des locaux vieillissants, la commune a souhaité acquérir et aménager un local au sein d'un programme immobilier sur l'emplacement de l'ancien cabinet. La commune porte les dépenses en investissement de ce projet et constituera par la suite une Société d'Economie Mixte avec les médecins afin d'en assurer le fonctionnement.

Ce centre sera composé de 14 cabinets médicaux rassemblera 6 médecins généralistes, 5

médecins spécialistes et 3 ostéopathes.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La Région peut participer à l'acquisition foncière, aux travaux d'installation et charges afférentes et à l'acquisition d'équipements (médicaux, mobiliers et informatiques) dans la limite de :

- 30% de la dépense subventionnable dans la limite de 250 000€ pour l'acquisition foncière et les travaux
- 50% de la dépense subventionnable dans la limite de 100 000€ pour les équipements

Localisation géographique :

■ MEZIERES-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2023

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Acquisition foncière et charges afférentes	1 426 800,00	39,72%
Equipements mobiliers, matériels et informatiques	12 000,00	0,33%
Travaux et charges afférentes	2 153 776,00	59,95%
Total	3 592 576,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	212 845,00	5,92%
Emprunt	1 508 571,00	41,99%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	250 000,00	6,96%
Subvention EPCI (sollicitée)	350 000,00	9,74%
Subvention ARS	250 000,00	6,96%
Subvention et aide privée (sollicitée)	1 021 160,00	28,42%
Total	3 592 576,00	100,00 %

DOSSIER N° EX061200 - Reaffectation - Aide aux communes, EPCI et établissements d'enseignement supérieur mobilisés pour la vaccination - VILLE DE LEVALLOIS-PERRET

Dispositif : Attribution de subventions aux collectivités et leurs groupements mobilisés dans la campagne de vaccination contre la COVID19 (fonctionnement) (n° 00001235)

Délibération Cadre : CP2021-C02 du 21/01/2021

Imputation budgétaire : 934-412-657341-141003-300

Action : 14100306-' Région solidaire - Covid 19

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Attribution de subventions aux collectivités et leurs groupements mobilisés dans la campagne de vaccination contre la COVID19 (fonctionnement)	2 995,66 € HT	100,00 %	2 995,66 €
	Montant total de la subvention		2 995,66 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE LEVALLOIS-PERRET
Adresse administrative : HOTEL DE VILLE
92300 LEVALLOIS PERRET
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Agnès POTTIER-DUMAS, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : soutenir le centre de vaccination

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2021 - 31 décembre 2021

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Réaffectation de la subvention suite à une erreur technique des services ayant entraîné la caducité de la subvention votée par la délibération n°CP2021C28 du 19 novembre 2021

Description :

La commune de Levallois-Perret (92) a ouvert le 15 mars 2020 son centre de vaccination et est actif 5 jours par semaine.

À ce jour, le centre a pratiqué 28 150 premières injections et 26 304 secondes injections.

Cette subvention est dédiée exclusivement aux dépenses permettant la mise en place et le fonctionnement des centres de vaccination, et, couvre, à titre d'exemple, en fonctionnement les prestations de services, achats de fourniture et petit équipement

Le centre sera ouvert 5 jours par semaine.

Localisation géographique :

 LEVALLOIS-PERRET

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achat de matériels et équipements médicaux	2 995,66	100,00%
Total	2 995,66	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention de la Région (sollicitée)	2 995,66	100,00%
Total	2 995,66	100,00%